



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI TIZI-OUZOU

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion

Département : Sciences de Gestion

MEMOIRE de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
MASTER en Sciences de Gestion

Spécialité : Management Public

Thème

***L'Action Territoriale et le
Développement Durable***

Préparé par :

KERROUCHE Salem

SMAIL Mohamed

Dirigé par :

Mr. DRIR. M

Membres du jury

Président : Mr SI MOHAMED Djamal.

Rapporteur: Mr DRIR Mohamed.

Examineur: Mr KHAMMES Abdenour.

Année universitaire 2017/2018

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce travail.

En second lieu, nous tenons à remercier notre encadreur

Mr : DRIR. M pour l'orientation, la confiance, la patience qui ont constitué un apport considérable sans lequel ce travail n'aurait pas pu être mené au bon port. Qu'il trouve dans ce travail un hommage vivant à sa haute personnalité.

Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail Et de l'enrichir par leurs propositions

Nos remerciements s'étendent également à Mr ADJAOU.D Président de l'Association « AXXAM NDA ALI », pour ses bonnes explications qui nous ont éclairé le chemin de la recherche et sa collaboration avec nous dans l'accomplissement de ce travail.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à l'ensemble du personnel de la Direction d'Environnement, L'institut National de la Protection des Végétaux, Service Agricole De Tizi Ouzou.

Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

A mes chères et aimables Mamans Dahbia et Fatiha,

Qui m'ont entouré d'amour et de bonheur, celles qui m'ont appris que la vie est un combat et que la réussite est le fruit d'un long parcours de sacrifices je vous serais reconnaissant à jamais.

A mes chers Papas Rabeh et Ahmed.

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour sincère et le respect que j'ai toujours pour vous.

A mes chers grands-parents.

Je vous souhaite une longue vie.

A mon très cher regretté grand-père Meziane.

Que Dieu l'accueille dans son vaste paradis.

A mon frère Sofiane.

Qui m'a aidé et soutenu tout au long de ma vie, Merci pour tout.

A mes frères et sœurs adorés : Yacine, Lila et Cylia.

Je vous souhaite : bonheur, joie et réussite dans vos vies.

A mon cher ami et binôme Salem.

Merci énormément pour, ton soutien, ta gentillesse sans égal. Tu as su supporter ma colère durant toute la période de la préparation de ce travail.

A mes chers oncles et tantes aimées.

A tout ma famille, Grands et Petits

A mes amis Radia, Lynda, Ahmed, Ali, Massi, Mohamed, Momoh, Moh, Farid, Yacine, Mourad, Kamel, Idir, Rachid.

Dédicaces

A Mes Chers Parents

*Pour tous leurs Sacrifices, leur Amour, leur Tendresse, leur Soutien et leurs Précieux
Conseils, et leurs Présences dans ma vie.*

A Mes Chères Sœurs pour leurs Encouragements Permanents, et leur Soutien moral,

A Mon Chers Frères Ahcene, Pour son Appui et ses Encouragements,

*Qui n'ont cessé d'être pour moi des exemples de persévérance, de courage et de
générosité.*

A Toute ma Famille pour leur Soutien tout au long de mon parcours universitaire.

A mes amis Radia, Lynda, Samir, Massi, Ali, Mohamed, Yacine, Rachid.

*Que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant allégués, et le fruit de votre
soutien infailible.*

Merci d'être toujours là pour moi.

A mon binôme SMAIL Mohamed.

Liste des Abréviations

AADL : Agence nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement

ADS : Agence de Développement Social.

AEP : Assainissement, Electrification rurale, salles de soins.

AFS : Allocation Forfaitaire de Solidarité.

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.

AIG : Activités d'Intérêt Général.

CCNUCC : La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

CDER : Centre de Développement des Energies Renouvelables.

CET : Centres d'Enfouissement Technique.

COP : Conference Of the Parties.

DLD : Développement Local Durable

DAIS : Direction d'Activités d'Insertion Sociale.

FNEL : Fonds National de l'Environnement et du Littoral

FEDEP : Fonds pour l'Environnement et la Dépollution Industrielle

IAIG : Indemnité pour Activités d'Intérêt Général.

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.

IRG : Impôt sur le Revenu Global.

MATE : Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

OCDE : Organisation de Coopération pour le Développement Economique.

OIF : Organisation internationale de la francophonie.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

ONDD : Observatoire National de Développement Durable.

ONE : Observatoire National de l'Environnement.

ONU : Organisation des nations Unies.

PAC : Le Plan d'Aménagement Côtier.

PAN-RPM : Le Plan d'Actions National de réduction de la pollution marine.

PCB : Polychlorobiphényles

PCSCE : Le Programme Complémentaire de Soutien à la relance Economique.

PID : Programme d'Insertion des Diplômés.

PNA-EREE : Le Plan d'action du Gouvernement en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

PNAE-DD : Plan National d'Actions et de Développement Durable.

PNAGDES : Le Programme National de Gestion des Déchets Spéciaux

PNC : Le Plan National Climat.

PNM : Le Plan National de Mise en œuvre.

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

PME : Petite Moyen Entreprise.

PROGDEM : Le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

PSRE : Le Programme de Soutien à la Relance Economique.

REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des Substances Chimiques.

SNAT : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire.

SNE : Stratégie Nationale de l'Environnement.

SN-GIZC : La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

TUPHIMO : Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'Œuvre

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UE : Union Européenne

UICN : International Union for Conservation of Nature (Union internationale pour la conservation de la nature).

UNESCO : Organisation des Nations Unis pour l'Education la Science et la Culture.

VF : Versement Forfaitaire.

WWF : World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature).

Liste des Tableaux

Tableau I : Taxes sur les carburants.

Tableau II : Départ des cadres et techniciens supérieures.

Tableau III : Besoins et disponibilité des cadres en 1966.

Tableau IV : Population urbaine et rurale en 1977 et en 2000.

Liste des figures

Figure I : Les piliers de développement durable

Figure II : L'approche fondamentale du développement durable

Figure III : Entreprise l'Avdor.

Figure IV : Partager l'espace entre les énergies renouvelables et l'agriculture.

Figure V : Centrale NOOR au Maroc.

Figure VI : Parc éoliens de Tanger.

Figure VII : L'industrie d'avant et l'industrie de demain « économie circulaire ».

Figure VIII : Placement des éléments à AXXAM n Dda ALI.

SOMMAIRE

Introduction	02
Chapitre I : Le développement durable dans une stratégie de planification territoriale	
Section 1 : Origine, définition et dimensions du concept de développement durable06
Section 2 : Enjeux et principes de développement durable.....	11
Section 3 : La gouvernance territoriale : moyen de renouveler les formes traditionnelles de l'action publique.	15
Chapitre II : Déterminants du développement durable	
Section 1 :L'engagement dans une procédure de développement durable.	29
Section 2 : Le développement durable dans le monde.	39
Section 3 : La stratégie nationale pour un développement durable.....	47
Chapitre III : Le développement d'une agriculture durable, une voie qui assure le respect de la nature et de la biodiversité	
Section 1 : Aperçu général sur le domaine agricole en Algérie.....	58
Section 2 : La permaculture.	70
Section 3 : Vers une exploitation d'une agriculture durable.	74
Conclusion.....	80

Introduction Générale

La crise économique qui a précédé le choc pétrolier de 1973 et l'achèvement des trente glorieuses pour les économies développées a été un point tournant dans la manière de penser et de théoriser le développement. C'est pourquoi une nouvelle idéologie voit le jour dans les années 1980 comme une réponse possible aux crises sociale et environnementales auxquelles l'humanité fait face.

Le développement durable, une solution d'avenir qui répond aux questions liées au bien-être humanitaire. En effet, comment faire face aux inégalités qui sont de plus en plus flagrantes entre pays riches et pauvres ? les prévisions de croissances démographiques interrogent : comment nourrir une population de 9 milliards d'humains en 2025 ? ; comment assurer à tous un accès à la santé et à l'éducation, comment protéger la biodiversité et lutter concrètement contre le changement climatique ? comment faire en sorte que le développement agricole soit source de progrès pour tous ? On imagine alors un nouveau mode de développement ou plutôt une variante au modèle en place qu'on appelle tout simplement le développement durable.

Sa définition officielle est donnée en 1987 au moment de la préparation du 3^{ème} sommet de Rio « un développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Pour être plus clair, le développement durable signifie que la croissance doit se faire dans le respect de la nature et des hommes. Alors, où la durabilité est-elle atteinte ? Juste où les objectifs économiques, la responsabilité sociale, la préservation de l'environnement se rejoignent. Tout ça c'est bien beau mais comment faire ?

Il très difficile d'agir à l'échelle de la planète qui compte 7 milliards de personnes (comment les mettre tous d'accord) pour enclencher un développement durable.

Pour faire face à ce problème, une large partie des dirigeants du monde s'est réunie en 1992 à RIO au Brésil pour un grand sommet sur la terre et son avenir.

Il a été décidé d'agir d'abord au niveau local (pays, villes et quartiers).

Sont alors mis en place des plans en faveur du développement durable, pour le 21^{ème} siècle ; on parle de ce fait d'agenda 21 qui propose des actions concrètes concernant la santé, les déchets, la pollution, les inégalités et bien autres plans.

Les collectivités territoriales et leurs groupements apparaissent comme des acteurs primordiaux pour l'avènement d'un développement durable local. La quête d'une ville durable semble être devenue une des grandes priorités de l'action politique mais aussi de la recherche scientifique. Toutefois, en dehors de cette focalisation, des différents acteurs sur le

milieu urbain représentent des enjeux importants dans la recherche d'un développement durable local. Ainsi, les milieux ruraux, sans doute moins « médiatisés » n'échappent pas à une nécessaire réflexion sur les voies de développement à suivre à leur niveau.

Dès le début de négociation, des conférences internationales des nations-unies sur l'environnement et le développement durable en Algérie dont la croissance économique est tirée par des hydrocarbures qui fournissent l'essentiel des exportations (97%) et une grande partie des recettes de l'Etat (70%) ; a été partie prenante de ce processus. En effet ; elle a signé en 1993 la convention cadre des nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC) élaborée au sommet de la terre à Rio. Elle a adhéré au protocole de Kyoto en 2005 et a ratifié l'ensemble des conventions climatiques internationales. L'Algérie a marqué ainsi sa volonté de participer à l'effort mondial de la lutte contre les changements climatiques et s'attaquer aux problèmes environnementaux. Elle associe les principes de développement durable en y intégrant les questions environnementales dans sa stratégie globale de développement. A travers son engagement politique, elle réitère son souci de maintenir l'équilibre entre les impératifs de son développement socio-économique et la préservation de l'environnement.

Problématiques abordées :

Notre questionnement principal peut être formulé ainsi :

Quels sont les moyens qui peuvent être source de richesse permanente pouvant remplacer celles actuelles, sources de destruction environnementale ?

Alors que nous avons connu depuis quelques décennies une évolution sans précédent, nous devons aujourd'hui apprendre à concilier les progrès économiques, sociaux et environnementaux sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète. De ce fait, le concept de développement durable accueille nos ambitions et nous nous interrogeons davantage sur les points suivants :

- Quel mode de gouvernance pour piloter les initiatives du développement durable ?
- Quel mode énergétique pour satisfaire les besoins et protéger la planète ?
- Quelle est la place du développement durable dans les politiques actuelles ?
- Quel mode d'agriculture pour une autosuffisance alimentaire ?

Hypothèses envisagées :

Les collectivités territoriales ou les institutions de l'Etat apparaissent comme acteur incontournable dans un développement durable. C'est pour cela que ce dernier ne peut devenir une réalité qu'à partir du moment où il est approprié par les territoires.

Le développement des ressources des collectivités territoriales entraîne une meilleure contribution de celles-ci au développement durable.

Méthodologie de la recherche :

Notre démarche est basée sur une recherche bibliographique centrée aussi bien autour des ouvrages, revues, thèses et mémoires, rapport, site internet, et pour enrichir, maîtriser et partager le sujet une enquête dans différents établissements a été effectuée, à savoir la Direction de l'environnement de la wilaya de Tizi-Ouzou, Service agricole, bureau inspection phytosanitaire, Institut national de protection des végétaux de Draa ben kheda, aussi bien l'association Axxam da Ali de Tizi-rached dans un projet collectif qui est la permaculture.

Structure de la recherche :

C'est cette démarche qui a donné corps à ce travail composé de 3 chapitres. Le premier consiste à présenter le concept du développement durable et ses enjeux. Le 2ème a été consacré pour une mise à niveau de ce concept galvaudé, et enfin le 3ème chapitre illustre les exploitations agricoles d'aujourd'hui de plus en plus préoccupantes au point de devenir un problème majeur d'environnement et de santé public.

CHAPITRE I

*Le développement durable dans une
stratégie de planification territoriale*

Introduction

Les pays sous développé, en voie de développement ou ceux développés n'échappent pas à une nécessaire réflexion sur les voies de développement à suivre à leurs niveaux. C'est pourquoi, humaniser le développement, une façon d'organiser la société de manière à lui permettre d'exister sur le long terme implique la prise en compte à la fois des impératifs du présent mais aussi ceux de futur. Ceci exige de nouvelles approches qui visent à insérer le concept du développement durable dans des critères fondamentaux, afin d'obtenir un développement environnemental, social, économique et culturel durable.

Section 1 : Origine, définition et dimensions du concept de développement durable

1-1 : Histoire du concept du développement durable :

Le concept du développement durable est le résultat de plusieurs rapports internationaux. Il est issu d'un processus de négociation qui s'est déroulé en plusieurs étapes.

Vers la fin des années cinquante jusqu'au début des années soixante-dix, des premiers avertissements concernant la pollution ont cédé la place à une prise de conscience que la croissance économique exponentielle ne peut durer indéfiniment. Les deux crises du pétrole y ont contribué d'une manière décisive. En 1973 et en 1980 le prix du pétrole a fortement augmenté. Lorsqu'en 1973, la guerre de Kippour éclate, le prix du baril était à peine quatre dollars. Le prix le plus élevé d'environ 36 dollars fut atteint en 1980. Entre temps ce prix est redescendu à son niveau antérieur en termes réels, mais l'importance de nouvelles formes énergétiques a été comprise.

Cette première période est donc caractérisée par la prise de conscience qu'une exploitation au rythme actuel des ressources naturelles comme le pétrole et l'uranium conduit à leur épuisement. A terme, la contribution à la croissance économique est compromise. L'amélioration du sort des pays du tiers-monde détenant certaines de ces ressources se trouve affectée car ces pays ne peuvent indéfiniment compter sur les revenus relatifs pour se développer.

Le rapport Brundtland s'en inspire. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement s'est réunie à Stockholm. Elle a réfléchi sur le lien entre l'environnement et le développement et a insisté sur l'importance que la protection de l'environnement a pour le

développement économique du tiers-monde. L'environnement représente un facteur important pour l'évolution du bien-être. Elle s'interroge sur les perturbations de l'équilibre écologique de la biosphère dues à la pollution.

Cette conférence a donc influencé d'une manière décisive la suite des travaux poursuivis au sein de l'ONU. Dont la commission mondiale sur l'environnement et le développement a été chargé d'approfondir les thèmes abordés à Stockholm.

Durant une deuxième période d'approfondissement allant du milieu des années soixante-dix jusqu'à la publication du rapport Brundtland en 1987, une publication des instances de l'ONU, appelée rapport Hammarskjöld de 1975, insiste sur l'éventualité d'un risque planétaire qui consiste à dépasser certaines limites. Au-delà, la biosphère serait surchargée, rompant ainsi les équilibres naturels. Cette « capacité de charge » devient ensuite une des caractéristiques majeures du développement durable. Compte tenu de l'hypothèse de ressources limitées, il faut donc « commencer, avec rigueur, par dire qui consomme les ressources et à quoi elles sont utilisées. La pression sur les ressources qui est réelle et complexe, n'a donc pas grand-chose à voir avec la pression démographique en soi. Tout au plus suggère-t-elle que le style de consommation des pays industrialisés serait insoutenable si quatre ou dix milliards d'êtres humains l'adoptaient, mais c'est un argument pour changer le style de consommation des pays industrialisés, plutôt que pour conseiller aux pauvres de réduire leur natalité » (Beaud ; 1989, p. 12)¹.

Cette citation capte l'essentiel de la controverse qui s'engage autour de la notion de la soutenabilité: le mode de vie, l'industrialisation dans les pays occidentaux et l'explosion démographique dans les pays en voie de développement sont identifiés comme les causes principales de la dégradation de l'environnement.

Cette opposition entre deux sources principales possibles d'une éventuelle surcharge, a donné lieu en 1982 à un rapport correctif de l'OCDE insistant sur les problèmes de la croissance démographique. Un autre rapport de la commission indépendante sur les problèmes de développement international intitulé « Nord-Sud : un programme de survie » rappelle le risque planétaire qui ne peut être endigué que par une stratégie qui reconnaît explicitement le lien direct entre les questions de développement et celles qui sont liées à la protection de l'environnement à l'échelle mondiale. Cette stratégie inclut les inégalités sociales entre pays développés et pays en voie de développement dans la politique de protection de l'environnement.

¹BEAUD Michel ; Face à la croissance mortifère, quel développement durable ?1989, p. 12

Enfin, l'idée d'écodéveloppement qui trouve son origine dans les délibérations de la conférence de TOKYO de l'UNESCO en 1970, a également influencé le concept de développement durable. Cette idée a émergé dans la discussion sur le rôle des sciences sociales et leur apport dans l'analyse du lien entre la société et l'environnement. Les travaux d'Ignacy Sachs ont marqué les réflexions menées dans le cadre du programme des Nations Unies pour le développement, sur le lien entre le développement et l'environnement.

Le diagnostic de SACHS part d'un constat d'une « crise de développement ». Cette crise a plusieurs origines, mais le fait que la croissance économique ne soit pas synonyme de développement rend nécessaire un renforcement de la coopération internationale. Faut-il organiser à la fois les mesures pour la protection de l'environnement et pour le développement du tiers-monde ? La commission mondiale sur l'environnement et le développement fournit une réponse dans le rapport de 1987¹. Le concept de développement durable devient ainsi la référence incontournable dans tout débat alliant la protection de l'environnement à l'économie et au social.

1-2 : Définition et dimensions du concept de développement durable :

Le concept de "développement durable" est désormais incontournable dans les analyses économiques et les discours qui entendent traiter de l'environnement et du développement et plus particulièrement si on tend à porter un jugement sur le secteur de l'agriculture en accordant une importance au développement rural. Néanmoins, les théoriciens ne s'accordent pas sur une même définition du concept de développement durable. Autrement dit, la définition n'est pas arrêtée car le concept est nouveau. On tend vers une variabilité de la définition et comment chaque pays adopte sa propre définition du sujet.

En effet, ce concept couvre des domaines aux finalités contradictoires d'où des difficultés de cerner et d'interpréter la notion du développement durable.

Un deuxième élément très important qui touche notre analyse, a trait à l'utilisation du territoire. Celui-ci est une des conditions de l'existence de l'Etat, et c'est de la manière dont il sera organisé et animé que dépendront son enracinement et sa capacité à maintenir les équilibres et à maîtriser les articulations sociales. D'où l'importance, aujourd'hui plus qu'hier, de la politique d'aménagement du territoire, orientée vers une rénovation des politiques, des moyens d'action et des stratégies eu égard aux impératifs d'une insertion locale et d'une meilleure intégration spatiale.

¹SACHS Ignacy : « stratégie de l'écodéveloppement », Ed ouvrière, paris, 1980.

Il faut reconnaître que c'est un domaine très vaste : Quoi prendre et Quoi laisser ? Ce qui nous amène à poser une question fondamentale Quel lien existe-t-il entre aménagement du territoire et développement durable ?

Cela revient tout simplement à fixer une démarche de prospective stratégique liant l'aménagement du territoire et le développement durable en mettant en œuvre les projets à caractère stratégique, orientés vers le futur, susceptible de déclencher une dynamique productive de richesses et d'emplois dans la durée. D'où l'intérêt d'une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif institutionnel afin de pouvoir gérer au mieux ces mutations et de prendre en considération les enjeux futurs.

D'après l'évaluation la plus récente, en 2006, seuls (23) pays membres de l'O.N.U. (sur un total de 191) mettaient réellement en œuvre une stratégie nationale de développement durable, alors qu'au sommet de la terre de Johannesburg ils s'étaient presque tous engagés à le faire avant 2005.

En un mot, ce sont nos choix en matière de développement, le plus souvent imposés par des considérations économiques à court terme, qui sont en cause. Mais dans notre travail, nous considérons que l'organisation spatiale du territoire constitue une alternative réelle permettant l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable en Algérie faite de liberté d'entreprendre, de performance et de compétitivité.

Nous avons essayé d'apporter notre contribution en cernant les contours pour définir le concept de développement durable en Algérie et encore faut-il être vigilant par rapport à ce concept galvaudé à outrance par les occidentaux, comme pour se donner bonne conscience, après avoir hypothéqué l'équilibre de l'écosystème, porté atteinte à la couche d'ozone par l'effet de serre et désertifié le continent Africain. La problématique du développement durable en Algérie est, donc, de trouver une formule optimale qui combine les trois aspects fondamentaux d'une activité économique à savoir¹ :

- ✓ **L'amélioration des conditions de vie de la population** : la croissance démographique, l'évolution de leur niveau de vie, leurs besoins en termes de soins médicaux, d'éducation, de justice et de liberté d'expression sont les principales contraintes et les principales finalités de toutes les autres actions sociales.
- ✓ **Le territoire** : étant donné les limites d'espace et de quantité, la rareté des richesses naturelles voire la protection et le partage équitable des richesses comme une priorité

¹BEKHECHI Ghaousti : « le développement durable et l'aménagement de territoire : un vaste domaine à circonscrire ? » ; Revue n°4, Décembre 2008.

nous renvoie à fixer un objectif partagé par tous mais en même temps une contrainte, celle de la préservation des générations futures.

✓ **Le profit** : étant donné que l'entreprise est le seul cadre approprié que les populations sur un territoire utilise pour réaliser le développement durable recherché. Il est également évident que cela soit le profit que l'entreprise recherchera à travers toutes les actions sociales, économiques et environnementales qu'elle engage.

En essayant de dégager une définition de développement durable propre au contexte Algérien, il est nécessaire d'avancer que notre pays est entraîné actuellement par un modèle de développement basé sur une richesse naturelle limitée, écologiquement très polluante, une distribution disproportionnée et fortement injuste des richesses, et une forte activité autour des investissements publics, peu ou mal maîtrisés.

L'avenir des générations présentes et futures dépendent de l'équation qui lie intimement l'individu à son territoire (milieu, espace...), dans un destin commun. Le développement durable en Algérie ne peut être perçu qu'à travers la nouvelle donne, celle de l'aménagement du territoire (l'économie de montagne, le littoral, les hauts plateaux et le Sud). Ces niveaux constatés à différents échelles territoriales renferment des caractéristiques géologiques, diversifiées par la nature, le climat mais aussi par la richesse sociale et culturelle. Donc, le développement durable est conditionné par les spécificités du territoire et son agencement avec les autres territoires dans un élan de solidarité intergénérationnel.

Selon la formule **Brundtland**, universellement acceptée, le développement durable est « un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs »¹.

D'autres définitions :

Le développement durable est « un type de développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des hommes et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est un développement qui soit durable. À ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable. De plus en plus nombreux sont ceux qui sont convaincus que c'est notre seule option rationnelle » (UICN, PNUE et WWF, 1980)².

Le développement durable est « une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions

¹ HARLEM BRUNDTLAND ; « notre avenir à tous », rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, avril 1987, consultable à l'adresse internet : http://www.wikilivres.info/wiki/rapport_Brundtland.

²UICN/PNUE/WWF, 1980. Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable

environnementale, sociale, économique et culturelle du développement durable dans une perspective d'équité intra- et intergénérationnelle » (OIF, 2002)¹.

Section 2 : les enjeux et les principes de développement durable

2-1. Les enjeux du développement durable et leurs interrelations :

✓ Une relation gagnant/gagnant :

L'enjeu majeur, posé par cette ambition décrite dans le premier principe de la Déclaration de Rio élaborée en 1992, est bien de tendre vers une relation de l'humain en harmonie avec son environnement et donc vers une relation gagnant/gagnant. Réussirons-nous à garder l'humain au centre de nos préoccupations dans cette construction, dans l'élaboration de nos nouveaux modèles de société ? C'est bien la question à se poser concernant les actions que nous mettons en œuvre individuellement et collectivement. Actions qui concerneront 9 milliards de personnes vivant, à l'horizon 2050, sur une planète définie comme un espace physique limité.

Une possible relation gagnant/gagnant ? La réponse est liée à la manière dont nous prenons en compte les enjeux relevant des quatre dimensions que sont le développement humain et la cohésion sociale, l'économie, l'écologie et la gouvernance.

✓ Le développement humain et la cohésion sociale

Ce sont les entrées à privilégier pour interroger nos modèles de développement. Elles amènent à poser la question de la satisfaction des besoins vitaux (se nourrir, boire, être en relation avec d'autres humains), matériels (se déplacer, s'abriter, se protéger, produire, etc.) et immatériels (la relation aux autres et à soi, l'empathie, l'amitié, les arts, le patrimoine, les systèmes de représentation du monde, les idéologies, les philosophies, etc.).

Cette légitime ambition justifie le recours aux sciences et aux techniques et conduit à intégrer les principes de valorisation du bien commun (tout ce qui concourt à la coexistence entre les individus) et de gestion des biens communs (matériels et culturels, naturels ou produits par les humains).

✓ L'économie :

L'économie est une création humaine qui génère des systèmes mobilisant des valeurs et des modes de transfert des biens et des richesses. Ainsi le marché mobilise la valeur de liberté et l'échange monétaire comme mode de transfert, la planification mobilise l'égalité et

¹Rapport Du Secrétaire Général De La Francophonie, 2002-2004, déposé au 5^{ème} sommet de la francophonie à Ouagadougou, le 27 Novembre 2004, consulté, [Www.Francophonie.org](http://www.Francophonie.org) , le 22 Septembre 20018

la redistribution, la réciprocité quant à elle mobilise la fraternité et le don. Le recours à ces systèmes, le fait d'en privilégier certains au détriment d'autres, en fonction des projets conçus par les humains, relève de choix et de prises de décisions.

Pour consommer et échanger, il faut produire. Les modes de transport et de déplacement, la production industrielle, la construction et la gestion des bâtiments, l'agriculture, la production et l'utilisation d'énergie, la production et le traitement des déchets, sont des secteurs responsables de modifications profondes de l'environnement. Décider comment garantir notre capacité à grandir en humanité c'est décider comment nous choisissons de produire, de consommer et d'échanger.

✓ **L'écologie :**

L'écologie c'est l'étude des relations des êtres vivants avec leur milieu. Pour répondre aux besoins des hommes, l'accès aux composantes physiques, chimiques et biologiques de l'environnement planétaire est indispensable.

Les ressources naturelles et énergétiques intègrent l'eau, l'air, les espèces, les terres agricoles, les forêts, les réserves halieutiques, les minerais...etc.

Le climat détermine une partie des modes de production des biens nécessaires à la survie des espèces dont l'espèce humaine. Inversement, les modes de production ont une incidence sur le climat. La biodiversité se compose de la diversité des espèces, du bagage génétique de chaque individu, et de tous les milieux terrestres et aquatiques. Cette diversité apporte aux systèmes naturels (qui intègrent l'homme) la stabilité, elle favorise leur capacité à produire ainsi que leur capacité à résister et à s'adapter aux pressions extérieures.

✓ **La gouvernance :**

Gagnant/gagnant ? La question interroge nos modes de gouvernance. En effet, pour une part, la nature des relations d'interdépendance entre les trois dimensions décrites dans ce qui précède dépend des choix faits et des décisions prises par les hommes. Les différentes organisations sociales et les institutions que nous créons, leurs modalités de fonctionnement, les processus de prises de décisions, constituent la gouvernance. Elle représente un enjeu essentiel.

La mise en œuvre de démarches de développement durable interroge les représentations culturelles, individuelles et collectives, révèle les intérêts contradictoires, met en évidence les difficultés de chacun à se saisir de la complexité, des approches globales. La question de la place de la participation de tous et de chacun, en complémentarité de la représentation politique et de l'expertise scientifique se pose également. Le développement durable relève du politique.

2-2 : Les principes et les piliers du développement durable

Le développement durable est conçu comme devant reposer sur des piliers interdépendants et vise à traduire dans des politiques et des pratiques un ensemble de principes.

2-2-1 : Les principes¹ :

✓ **La production et la consommation responsables** : Les modes de production et de consommation doivent évoluer en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur les plans social et environnemental.

✓ **La responsabilité** : La responsabilité s'exerce aux niveaux individuels et collectifs. À l'échelle internationale, les États ont des responsabilités communes, mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable.

Exemple : Les pays riches, principaux responsables du changement climatique global, s'engagent à respecter des quotas de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, en faisant payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

✓ **La solidarité** : La solidarité se conçoit dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent tenir compte des besoins des générations à venir.

Exemple : leur droit à vivre dans un environnement sain. Dans l'espace, entre les peuples, entre les pays, entre les régions pauvres et les régions riches, entre milieu urbain et milieu rural.

✓ **La participation et l'engagement** : Le développement durable repose sur l'engagement et la participation de tous. Ces deux principes visent à mettre en œuvre des processus d'information transparente et pluraliste, de consultation, de débat public, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international. Exemple : la mise en place de conseils de jeunes, les conférences de citoyens.

✓ **La précaution** : En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. Exemple : Limiter les émissions de CO₂ pour freiner le changement climatique.

¹Le développement durable vise à traduire dans des politiques un ensemble de 27 principes, énoncés à la Conférence de Rio en 1992.

- ✓ **La subsidiarité** : La prise de décision et la responsabilité doivent revenir à l'échelon administratif ou politique le plus bas en mesure d'agir efficacement. Exemple : Une action de coopération internationale doit s'intégrer aux politiques décidées et mises en œuvre localement et non s'y substituer.

2.-2-2 : Les piliers :

- **Le pilier économique** : L'économie est un instrument au service du développement humain. Par conséquent, le développement durable n'exclut pas la poursuite de la croissance (l'augmentation de la production de biens et de services), pour répondre aux besoins des générations présentes et futures. Toutefois, le développement durable promet une gestion saine et durable, sans préjudice pour l'environnement et le social.
- **Le pilier social et sociétal** : Le développement durable vise à assurer la cohésion sociale en veillant à la réduction de la pauvreté et des inégalités, au partage équitable des revenus et des services, à une répartition équitable de la richesse en fonction de la contribution de chacun. Le pilier social inclut aussi la dimension sociétale, qui vise les rapports de l'entreprise avec la société civile (élus, médias, administration, communauté scientifique, organisation non gouvernementaux, communautés, actionnaires, banquiers, assureurs, fournisseurs, sous-traitants, clients, consommateurs).
- **Le pilier environnemental** : Le développement durable vise la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel, mais aussi urbain. Il s'agit de préserver les ressources naturelles à long terme en réduisant leur surexploitation, les nuisances, la défiguration des paysages, l'exploitation des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables. Exemples : la réduction des rejets polluant l'atmosphère, la lutte contre le déboisement et la désertification, la protection de la biodiversité et des forêts, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé.
- **Le pilier culturel (la culture et la diversité culturelle)** : Depuis le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, la culture est considérée comme une quatrième composante du développement durable. La culture, dans sa diversité, est une richesse. Il n'est plus possible de concevoir un développement durable qui ne respecterait pas la préservation des libertés et des droits culturels, d'identités, de savoirs, de langues, de modes et de rythmes de développement diversifiés.

Figure I : les piliers de développement durable



Source : Etabli par nous-mêmes.

La problématique du développement ne devrait pas être abordée sans considérer les spécificités locales. Sa plus grande difficulté tient au fait que sa compréhension requiert une certaine originalité qui n'est pas toujours à la portée des décideurs. En matière de développement, aucun individu ne peut prétendre, à lui seul, posséder la méthode ou la stratégie adéquate, et cela ne peut se réaliser qu'à travers une gouvernance où tous les acteurs locaux sont sensés de valoriser le bien-être de la population locale dans un contexte d'une solidarité locale pour aboutir à un développement local et durable.

Section 03 : La gouvernance territoriale : moyen de renouveler les formes traditionnelles de l'action public

L'émergence de développement local durable comme réponse à l'échec des politiques de développement conduite par le haut, on assiste à la redéfinition du rôle des acteurs et des territoires considérés autrefois comme inertes, mais qui sont aujourd'hui le centre locomotif de tous projets de développement. En effet la coordination entre les différents acteurs semble très limitée vu certaines questions d'ambiguïté qui peuvent exister, en matière de politique publique entre objectif et moyen.

Dans ce contexte, la gouvernance territoriale joue un rôle sur l'échelon des territoires et contribue à la résolution des conflits entre les différents acteurs.

3-1-Développement local durable et agendas 21 locaux

C'est lors de la conférence de Rio (3-4 juin 1992) que le programme de l'Action 21 fut élaboré. Celui-ci, sous le nom d'Agenda 21, s'est développé lors de la convention internationale sur les établissements humains ou « Habitat II » en 1996. Il décline différents chapitres concernant l'application concrète des principes du développement durable.

3-1-1- L'agenda 21 locale :

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...)

L'Agenda 21 local, appliqué quant à lui aux villes et collectivités recommande que "toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité"

L'Agenda 21 est un remarquable progrès de civilisation : il lie définitivement des concepts naguère séparés, et souligne leur interdépendance : l'économie, l'environnement, la pauvreté, la parité homme-femme, la santé, les droits humains, les rapports Nord-Sud il constitue un parfait cas appliqué d'éco-prospective (anticiper les besoins selon des principes responsables, et créer les produits, services ou outils adéquats)¹

-Au niveau politique, l'Agenda 21 mise sur six principes :

Le premier a trait à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion. Il est lié au respect de la dignité humaine, à son intégrité physique et morale mais également à la dégradation de l'environnement qui touche en première ligne les plus démunis, sachant que, simultanément, la pauvreté est elle-même source de dégradation de l'environnement. Troisième principe, la transversalité et la multidisciplinarité succèdent à l'approche purement sectorielle des pollutions. Ainsi, le développement durable propose une approche systémique des problèmes posés, qu'il s'agisse d'urbanisme, de gestion des ressources en eau ou de traitement des déchets. Dans la pratique, il s'agit de prendre en compte la complexité et l'interdépendance des

¹ SCHNEIDER Ludovic, Le développement durable territorial, Ed Afnor, Paris 2010, p 88.

phénomènes et l'ensemble des impacts d'une décision dans l'espace et dans le temps. Il faut donc se doter d'outils techniques, économiques et politiques pour gérer les problèmes.

La participation de la société civile incarne le quatrième principe : le développement durable introduit la nécessité d'une concertation avec les grands groupes sociaux concernés, avant toute prise de décision engageant les populations et leur devenir. Le cinquième principe concerne la nécessité pour les Etats de mettre en place des procédures d'évaluation des impacts, des coûts et des investissements, celles-ci permettant d'optimiser l'efficacité et la lisibilité par les citoyens des politiques publiques.

Enfin, le sixième principe introduit le concept de gouvernance. Celui-ci est emprunté aux analyses régulationnistes qui utilisent le concept de réseau pour qualifier la dimension spatiale d'une forme de régulation des rapports entre unités productives et la notion de gouvernance pour définir le mode de régulation de ces rapports, combinaison de hiérarchie, sous-traitance, partenariat, agences publiques et parapubliques. La gouvernance, dans le champ du développement durable, caractérise une procédure de décision alliant démocratie délégative (élective) et participative. Le partenariat privé/public, les procédures contractuelles, la diffusion d'information entre les différents acteurs en sont les éléments principaux.

C'est en s'appuyant sur ces principes que le chapitre 28 « Initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21 » de l'Agenda 21 décrit les objectifs à atteindre au niveau local¹.

3-2 : La gouvernance territoriale

Avant d'aborder la notion de gouvernance territoriale on va présenter celle du territoire et de gouvernance, et faire la distinction entre la bonne et la mauvaise gouvernance.

a) Le territoire :

C'est un espace géographique qualifié par une appartenance juridique on parle de « territoire national » ; ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Quelle que soit sa nature, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites.²

¹RADP, Rapport national de mise en œuvre de l'agenda 21 en Algérie ; Aout 2002.

²GREZE Patrick, Les mots clés de la prospective territoriale, Ed, DIACI, Paris,2009, p28.

b) La gouvernance :

Le terme de "gouvernance" vient du monde de l'entreprise, il a été utilisé par Ronald Coase, l'économiste américain, dans un article publié en 1937 : "the nature of the firm". Il avance l'hypothèse que l'entreprise est plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Certains reprochent à ce concept cette origine "suspecte". Il est intéressant de constater tout de même que le terme de "corporate governance" est traduit par "gouvernement d'entreprise". Le concept a réémergé en Angleterre dans les années 1980 dans le contexte de la gestion des collectivités locales. Au même moment le terme de "good governance" a été employé au niveau international par les organismes de financement (Banque Mondiale...) pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. Il porte alors autant sur l'efficacité de la gestion que sur la transparence pour lutter contre la corruption.¹

Il s'agit en général de penser les transformations des formes d'action publique dans le cadre d'une articulation nouvelle avec les intérêts privés. L'appropriation de cette notion de gouvernance par différents courants de pensées fait que ce terme revêt aujourd'hui de multiples significations et se prête à multiples usages.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) donne la définition suivante "La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends.

La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité, elle se caractérise aussi par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit. La bonne gouvernance veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décision relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement."²

En fait la gouvernance peut se décliner à des niveaux géographiques différents, on parlera de « gouvernance mondiale » pour la réflexion sur la réforme des Nations-Unies, et la

¹GREZE Patrick ;op-cit, p34

²LELOUP Fabienne, Gouvernance locale et développement territorial, FUCAM, colloque international Développement Local et Gouvernance des Territoires (DL>) Université de Jijel (Algérie) du 03 au 05 Novembre 2008, p2.

maitrise de la mondialisation. On parlera de « gouvernance européenne » pour traiter de la réforme des institutions européennes et des relations qu'entretiennent les collectivités locales et les partenaires du développement local avec ces institutions dans un contexte où les Etats jouent évidemment un rôle central. On parlera enfin de « gouvernance locale » pour qualifier des pratiques territoriales nouvelles alliant développement endogène et exogène, articulant la mobilisation des acteurs de développement local avec les politiques menées par les Etats.

Devant des échelles si différentes, on peut se poser la question suivante : la gouvernance est-elle "fractale" ? C'est à dire aurait-elle les mêmes caractéristiques à chacun des niveaux géographiques ? La réponse n'est pas simple. Chaque niveau de décision a ses problèmes et ses enjeux, mais on peut trouver des points communs entre les pratiques : transparence et évaluation, jeu multi-acteurs et négociation dans la recherche de consensus, approches de la complexité...etc.

➤ **Bonne et mauvaise gouvernance**

On parlera de bonne gouvernance, de mal ou mauvaise gouvernance selon que l'institution concernée est gérée suivant les règles de l'art ou non. Certains indicateurs permettent d'évaluer la gouvernance locale :

- **La participation des populations** : dans le processus décisionnel local (cela inclut le partenariat avec tous les acteurs locaux) ;
- **La transparence ou le partage de l'information** ;
- **L'efficacité des autorités locales** : dans la réalisation des objectifs de développement en faveur des populations ou la gestion des ressources publiques ;
- **L'équité ou le traitement égal et impartial** : de cas similaires de la part des autorités locales (tous égaux devant la loi) ;
- **La sensibilité à la dimension « genre »** : dans la gouvernance : accroître la participation des femmes en politique et favoriser la prise de conscience de l'importance du droit des femmes.

Une « mauvaise gouvernance » est caractérisée par des décisions arbitraires, des administrations qui ne répondent de rien, un système judiciaire inexistant ou injuste, l'abus du pouvoir exécutif, une Société Civile désengagée de la vie publique et une corruption généralisée.

La bonne gouvernance est la condition sine qua non à un développement économique durable, caractérisé par l'équité et la justice sociale. Atteindre les objectifs de la bonne gouvernance requiert la participation active et l'engagement de toutes les sphères de la

société, un plus grand partage de l'information, la responsabilisation des personnes, la transparence, l'égalité, l'intégrité et l'état de droit.

- **En effet la gouvernance territoriale** apparaît suite au déclin du rôle de l'Etat dans le pilotage des projets de développement et l'émergence du développement local comme un mode de développement personnalisé, élaboré et exécuté au niveau local, avec la participation de tous les acteurs locaux ainsi que les pouvoirs centraux ; le concept de gouvernance à cette échelle apparaît comme un levier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus de développement local. Bernard Pecqueur définit la gouvernance comme étant : « le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement »¹.

Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales. Dans cette approche, le territoire contribue à réduire les coûts de transaction entre les firmes et constitue de ce fait un niveau pertinent pour coordonner les actions collectives. Au-delà de la seule efficacité comptable, est alors mis en évidence le fait que les institutions non économiques peuvent faciliter la coordination entre agents, sont donc acteurs à part entière des coordinations et décisions, des coalitions et négociations. La gouvernance implique une nouvelle philosophie de l'action publique qui consiste à faire du citoyen un acteur important du développement de son territoire.

Nous avons retenu celles de Le Galès, Ricordel et Gilly-Wallet, en fonction de leur complémentarité, et dans ce qui suit nous allons donner quelques définitions :²

- Le Galès (2006) : « La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité ». Cette définition met d'abord l'accent sur le concept de coordination et ensuite sur l'idée que la gouvernance doit mettre en synergie un ensemble complexe d'acteurs, de règles et de normes.

¹ BERNARD Pecqueur : Le développement local, 2^{ème} Ed revue et augmentée, Paris Syros/Alternatives Économiques, 2000, p132.

² SCHNEIDER Ludovic, op-cit. ; 2010 P 35-38 .

- Ricordel (1997): étudiant la gestion publique locale et ses performances, grâce notamment au partenariat, définit ainsi la gouvernance : « Par opposition au terme de gouvernement qui caractérise une institution capable de dominer son environnement et susceptible de décider et d'exécuter sans partage, la gouvernance désigne la structure de pouvoir d'une institution qui est intégrée dans un environnement large et complexe qui ne peut pas être dominé.

Cette institution voit son activité et ses performances être tributaires des relations qu'elle noue de manière contractuelle et paritaire avec les différents éléments composant son environnement »

- Gilly-Wallet (2005) : « La gouvernance territoriale, nous la définissons comme le processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement ».

La réalisation d'un projet de développement et la résolution d'un problème productif invitent à retenir le concept de proximité des acteurs, sachant cependant que la proximité est, certes géographique mais aussi institutionnelle, culturelle, informationnelle etc. Courlet (2001) ajoute : « La proximité géographique est incapable d'expliquer par elle-même l'existence de systèmes économiques territoriaux, si elle n'est pas renvoyée à un système d'appartenance, à une histoire s'inscrivant dans les règles et les représentations collectives ».

3-2-1 : Les conditions pour la mise en œuvre de la gouvernance territoriale :

Les conditions pour la mise en œuvre de la gouvernance locale se situent autour de deux axes. Le premier est le renforcement des processus de décentralisation. Le deuxième est l'instauration de la démocratie locale participative.

A : Renforcement des processus de décentralisation : Le processus de décentralisation a mis en valeur la notion de gouvernance locale. Synonyme d'efficacité et de proximité puisque se déployant sur le plan local, en relation directe avec les acteurs sociaux et économiques, cette gouvernance viendrait suppléer aux carences de la gouvernance nationale centralisée et éloignée de la réalité du terrain. La mise en place de cette gouvernance locale est liée au déploiement d'un processus de décentralisation.

La décentralisation désigne le transfert d'une partie du pouvoir de l'Etat national à des autorités régionales ou locales. C'est une forme de reconnaissance de la démocratie locale. L'intérêt pour cette forme d'organisation de l'Etat vient de la reconnaissance qu'une prise de décision moins centralisée permettrait d'améliorer l'efficacité et la responsabilité des

institutions publiques nationales ainsi que la capacité des gouvernements locaux et de la société civile à gérer leurs propres affaires.

Cette décentralisation passe par :

- **L'Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel et renforcement des capacités des ressources humaines :** il importe d'améliorer le dispositif légal en vigueur en se basant sur une évaluation de la stratégie de décentralisation en cours de réalisation pour doter cette politique d'une plus grande légitimité, de plus de solidarité et d'efficacité. Cette perspective doit être complétée par la redynamisation des organismes de suivi et d'appui à la décentralisation au niveau central et régional, transfert des compétences, autonomie financière et de gestion aux agents de l'autorité au niveau local, renforcement du personnel des collectivités locales et amélioration de la gestion administrative des collectivités décentralisées.
- **L'amélioration des instruments de planification locale :** il convient à ce niveau de prévoir l'amélioration des instruments de la planification à la base et les capacités locales en matière de planification et de gestion, le renforcement de mécanismes de coordination au niveau régional (encourager la création des réseaux). A ce niveau de la démarche, il faut que l'avis de la population bénéficiaire soit requis pour leur permettre d'exprimer leurs besoins en vue de s'approprier des projets et programmes qui leur sont destinés pour la dynamisation des processus de concertation et de participation, enfin la mise en œuvre d'un partenariat dynamique avec le secteur privé.
- **L'amélioration des finances locales et décentralisation de la gestion des dépenses publiques :** pour soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de développement et dans leur prise en charge des compétences qui leur sont transférées, l'Etat doit reformer la fiscalité locale. Il faut en outre, améliorer les instruments de mobilisation des ressources des collectivités locales, et définir les liens financiers entre l'Etat et ces dernières.

B : Instauration de la démocratie locale et participative : cette perspective tient en considération deux réalités ; l'une est en rapport aux exigences d'un monde de plus en plus bouleversé par les processus de la mondialisation et démocratisation. L'autre tient en considération aux réalités internes du pays en ce qui concerne l'inexistence de la démocratie locale et participative.

Face à cette situation, la politique de centralisation politique et administrative n'est plus efficace car l'Etat centralisé apparaît de plus en plus comme un frein au développement

local. Celui-ci est incapable de réaliser le développement économique et social et de lutter contre la pauvreté sans aucune action participative accentuée des populations. Il est donc utile d'harmoniser la collaboration des différents acteurs (Etat - population) par l'instauration d'un cadre participatif permettant à chaque composante de la société d'apporter sa pierre à l'édifice social en création.

Il est donc à souligner qu'aucune réforme, qu'aucun programme ou projet social, c'est-à-dire aucun développement à travers une bonne gouvernance ne peut être un succès durable dans la lutte contre la pauvreté sans l'engagement des populations à le porter. La démocratie locale et participative apparaît en effet comme le mode de gouvernement et de gestion locale le mieux adapté à cette thématique.

L'expression démocratie participative est en réalité souvent employée pour désigner l'ensemble des mécanismes de participation mis à disposition de l'ensemble des acteurs locaux pour influencer le processus décisionnel local. Il existe ainsi des mécanismes d'information, de consultation, de délibération ou bien encore de concertation.

Parmi les nouveaux acteurs de la scène politique locale, figure le citoyen qui retrouve dans l'éventail des mécanismes de participation décrits plus haut les moyens de faire connaître son opinion et influencer la prise de décision des élus locaux. La démocratie participative donnerait la possibilité de créer des cadres susceptibles de favoriser la culture démocratique et participative. Deux conditions pour réussir : se rassembler, agir collectivement, et travailler en permanence à la démocratisation interne et externe de ce collectif (interne : prise des décisions / externe : s'ouvrir à l'ensemble des catégories pouvant être intéressés, de près ou de loin, pour l'action du collectif).

3-2-2 La gouvernance territoriale un moyen de coordination entre les différents acteurs pour un DLD :

La bonne gouvernance, objet annoncé de la décentralisation pour le développement local, doit correspondre à des informations des formes de l'action publique et pas à un simple changement d'échelle. Les dispositifs de la décentralisation doivent servir les initiatives et dynamiques de base. L'adhésion au processus passe par un appui réel à la réalisation des projets des acteurs sous leurs différentes formes.

L'ambition de la décentralisation est de construire de nouveaux modes de régulations, de favoriser les relations entre les acteurs d'un même espace géographique et d'appuyer les dynamiques de développement durable. Le travail est de longue haleine.

La décentralisation s'inscrit dans le temps : le temps qu'exigent l'action et la construction des relations de confiance minimale ; le temps de la prospective, de l'invention du futur et du dépassement de l'intérêt personnel.

L'enjeu est de renforcer la capacité des acteurs à maîtriser la réflexion prospective, à appuyer des projets et à utiliser les outils d'accompagnement et d'évaluation. La démarche relève des processus d'apprentissage qui s'organisent autour de la mobilisation de l'information dans des mécanismes de participation, de négociation et d'animation, constituant ainsi le processus de la gouvernance territoriale de mise en compatibilité entre les acteurs¹.

3-2-2-1 : La prospective :

L'un des objectifs de la prospective en termes de développement local est de mettre en cohérence les initiatives locales, individuelles ou collectives, avec des options de développement régional, Cet objectif doit s'inscrire dans une réflexion stratégique destinée à appuyer les décisions quotidiennes sur une vision à long terme. Bien entendu, nous sommes dans le domaine de l'incertain, du probable et des choix multiples.

La prospective permet de dépasser les conflits quotidiens mais surtout d'asseoir des choix alternatifs à long terme. C'est la définition de ces choix qui permet de dépasser la stricte gestion d'opportunités.

Il est ainsi crucial que la prospective se fonde sur des éléments qui seront repris dans la prise de décision, donc ensuite dans le suivi et l'évaluation des actions de développement. L'équilibre entre cette vision à long terme et les besoins des acteurs du développement n'est pas simple : il repose sur des connaissances transversales et une vision globale complétée d'une perception de la réalité locale. C'est à la prospective de préparer la mise en œuvre du désormais célèbre adage penser globalement, agir localement.

3-2-2-2 : La participation

La participation des acteurs est un élément clé du développement, mais le concept est flou. La simple consultation des gens par l'intermédiaire de questionnaires ou d'enquête plus ou moins formelles est parfois perçue comme de la participation.

¹ MAYOUKOU Célistin, THUILLIER Jean-Pierre, ALBAGLI Claude, TORQUEBIAU Emmanuel : « Gouvernance du développement local », Ed L'Harmattan, 2003, p 184-186

La participation va en réalité au-delà. Il ne s'agit pas simplement de consulter les gens, mais de faire en sorte qu'ils s'approprient le processus de prise de décision puis l'accompagnement par un mécanisme de suivi.

La participation a pour but la création de nouveaux schémas de développement, la mise en place de structures fonctionnelles de négociation et de décision fondées sur des réalités changeantes. Ici plus qu'ailleurs, les connaissances à acquérir devront tenir compte du caractère multidimensionnel du développement durable, à savoir la santé écologique, la compétitivité économique et l'équité sociale. Une approche diversifiée de développement est indispensable et il faut, avec la sociologie constructiviste, tenir compte de la pluralité des phénomènes, des situations et des logiques d'action, sans néanmoins sombrer dans un populisme dangereux sur les vertus prétendues universelles de la participation.

3-2-2-3 : L'animation

L'animation pour le développement est une démarche à part entière, Le terme sous-entend un espace de dialogue, de réflexion, de partage des pratiques existantes, de prospective, au service des projets des différents acteurs. Le concept repose sur le principe d'un accompagnement de la prise de décision par les acteurs locaux en proposant un cadre et des informations permettant à cette décision d'émerger de la manière la plus intégrée possible aux réalités locales. Ce cadre doit prendre en compte la valorisation des connaissances et des compétences locales, la mise en situations concertées des différents acteurs, le suivi et l'évaluation des actions entreprises, la logique de réseaux d'acteurs. Il s'agit de partir d'expériences en cours, mobiliser des compétences et des connaissances, gérer et faire circuler l'information, définir des cadres de réflexion et de référence, élaborer des cahiers de charges, accompagner et évaluer.

Le niveau d'action est intermédiaire entre la programmation classique et l'animation d'accompagnement : susciter des synergies, organiser des cohérences, faciliter des initiatives accompagnées de références indiscutables à un corpus minimum d'informations contextualisées, cette animation est sensée répondre à des situations changeantes et aux incertitudes économiques que caractérisent les évolutions rapides actuelles.

Dans un contexte de partenariat entre les acteurs et de transdisciplinarité, certains des acteurs institutionnels qui accompagnent ces actions de développement, notamment des chercheurs, deviennent, par les actions d'animation qu'ils entreprennent, des médiateurs, et des facilitateurs. D'autres travaux ont proposé le terme de courtier en développement. Ces

deux termes présentent bien le processus d'animation nécessaire à l'accompagnement du développement local.

Une définition de la gouvernance illustre bien l'importance de ce processus d'animation : à l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseaux des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseaux des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques¹.

3-2-2-4 : La négociation

La connaissance et l'accompagnement des processus de négociation (ou de conflit) entre acteurs font partie de l'animation. De nombreuses initiatives de développement, pour être, durable, gagnent à être collectives ou, au moins, négociées entre acteurs en interaction à propos de ressources communes, d'espaces partagés.

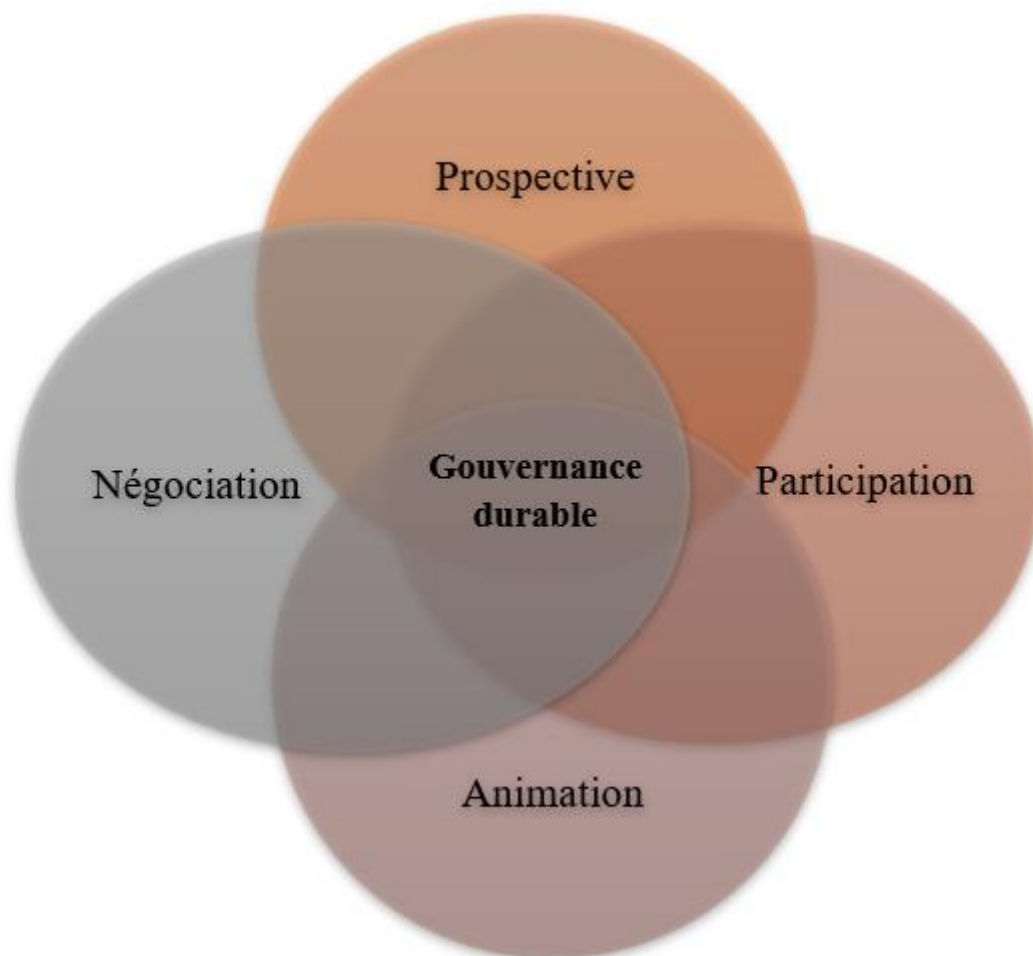
Ceci est exacerbé par la multiplication des acteurs, conséquence précisément du processus de décentralisation.

La négociation entre acteurs fait partie du processus de prise de décision décentralisée.

Elle découle de la constatation que les objets du développement territorial sont des systèmes, c'est-à-dire des ensembles d'éléments en relations entre eux. Qui dit système dit analyse systémique, c'est-à-dire approche interdisciplinaire des sous-systèmes compensant le système considéré. Cette approche interdisciplinaire passe nécessairement par la coordination d'activités de personnes diverses et par du travail d'équipe, donc par des processus de négociation. En gros, il faut que les décideurs du développement local sachent qu'il n'y a de bonne gouvernance que négociée, concertée entre les différents acteurs.

¹ MAYOUKOU Célistin, THUILLIER Jean-Pierre, ALBAGLI Claude, TORQUEBIAU Emmanuel, op-cit, p 187-189.

Figure II : l'approche fondamentale du développement durable



Source : Etabli par nous-mêmes.

La gouvernance du développement durable local, part du principe qu'il serait possible d'agir au niveau local, sans s'en remettre à l'autorité de l'Etat.

Le rôle de l'Etat ne consiste plus à intervenir directement, mais à innover dans les techniques et outils à utiliser pour orienter et guider l'action collective. Les autorités au niveau local doivent identifier et offrir des possibilités, favoriser et créer des partenariats et jouer un rôle protecteur à l'égard de l'environnement local. Dans cette nouvelle approche, l'Etat à besoin de nouvelles formes de régulation dont, entre autres la décentralisation.

CHAPITRE II

*Déterminants du développement
durable.*

Introduction :

Penser global, agir local : tel est le défi désormais connu du développement durable. Il s'appuie effectivement sur une reconnaissance, à l'échelle internationale, des grands problèmes de la planète : réchauffement climatique, démographie galopante, épuisement des ressources, misère sociale, et sur les indispensables réponses locales correspondantes.

C'est pourquoi de grands projets collectifs doivent progressivement s'imposer entre les politiques, les associations, les entreprises, les citoyens et marquer l'engagement des Etats et des collectivités territoriales.

S'engager sur de nouveaux manifestes, dans de nouveaux programmes qui intègrent plus et mieux le développement durable.

Ce qui suit est pour vous, élus et acteurs publics, conçu comme un outil pédagogique, puisqu'il décline des éléments de méthode selon les champs de compétences, mais aussi comme un recueil d'initiatives possibles à partir des multiples actions réelles menées sur de nombreux territoires.

Inspirez-vous, appuyez-vous sur ce qui a été fait ailleurs, pour nourrir vos projets.

Section 01 : L'engagement dans une procédure de développement durable

Avant de se lancer dans la démarche de développement durable pressentie, il est important d'établir son propre bilan de compétences et de faire le point sur les ressources disponibles, tant du point de vue humain que technique et financier.

1-1 : Les pistes d'initiatives :

1-1-1 : S'entourer de compétences techniques et des savoir-faire :

A-Mettre toutes les chances de son côté : Il est important, avant de s'engager dans une procédure de développement durable, de mettre toutes les chances de son côté et de ne pas hésiter à faire appel à des professionnels expérimentés d'une part, et de s'inspirer des expériences réussies d'autre part.

B-Mettre un cadre de référence : sous forme d'un document ou d'une grille établie par le ministère de l'Environnement afin d'aider les collectivités locales à mettre en place leurs initiatives locales en suivant les cinq finalités ci-dessus :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

On retient aussi cinq critères d'évaluation de la démarche à conduire pour mettre en œuvre un projet de développement durable. Il s'agira pour les collectivités locales d'intégrer :

- Une stratégie d'amélioration continue ;
- Une participation ;
- Une organisation du pilotage ;
- Une transversalité des approches ;
- Une évaluation partagée.

C- Le bureau d'études : Au-delà de l'ensemble des documents d'information qui sont accessibles sur les différents sites institutionnels concernés, pour se lancer dans une démarche de développement durable, il est souvent recommandé, quoique non obligatoire, de faire appel à des professionnels privés/public extérieurs, comme un bureau d'études ou un cabinet d'experts et de conseils spécialisés en développement durable.

Le bureau d'étude est une structure qui vend des prestations dans un domaine spécifique, comme celui du développement durable. Chaque bureau d'études propose une offre générale sur la conduite d'une démarche comme celle d'un Agenda 21 et se différenciera d'un autre par la proposition d'une offre supplémentaire comme la communication ou le développement des outils d'évaluation.

La plupart des collectivités territoriales s'encadrent de professionnels à un moment donné dans leur démarche, que ce soit pour le diagnostic de territoire, pour le pilotage du projet ou de la concertation ou encore pour la mise en œuvre de l'évaluation continue. Bien souvent, les services techniques des institutions publiques sont en mesure de traiter une ou plusieurs étapes de la démarche, comme la partie technique du diagnostic par exemple, mais en revanche ces services manquent souvent de moyens humains et techniques pour organiser la concertation ou même l'évaluation dans sa globalité.

1-1-2 : Choisir une ou plusieurs personnes « ressources » et pilotes :

A - Bien encadrer la participation : Il est conseillé lorsque l'on s'engage dans une démarche de développement durable de recruter une personne ressource, à savoir un(e) chargé(e) de projet développement durable qui pourra conduire et mener à bien la démarche, être l'interlocuteur avec les acteurs, les décideurs et le bureau d'études et coordonner à la fois les équipes et les objectifs de la démarche. De même, il est important pour piloter et mener à bien la participation de mettre en place une animation de qualité ne serait-ce que pour maintenir la motivation et le dynamisme de la participation au sein des groupes de travail. Cet

encadrement de la participation est important d'une part, au sein des ateliers, et d'autre part, sur l'ensemble du dispositif de façon à faire remonter les informations et à les organiser auprès des décideurs. L'animateur ou le référent doit être à l'écoute des participants et faire diffuser les demandes ou les revendications auprès du coordinateur ou des élus, pour perfectionner la démarche entreprise et aider à la décision.

1-1-3 : Les engagements nécessaires :

S'engager dans une démarche de développement durable signifie prendre des risques et notamment des risques politiques, humains et financiers. Toutefois, une démarche bien encadrée et bien communiquée ne peut avoir d'impacts négatifs auprès de la population.

A- Un engagement politique : S'engager dans une démarche de développement durable signifie se positionner politiquement et orienter le fonctionnement interne (propre à la structure publique) et externe (propre au territoire) dans le sens du développement durable en acceptant les principes qui le conditionnent (la transversalité, la participation, la coopération et l'évaluation). C'est donc un choix ambitieux et courageux, qui en règle générale est soutenu et apprécié de la part des habitants et des électeurs.

B- Un engagement humain : Lorsqu'une démarche de développement durable est engagée, elle fait appel à la participation et à la concertation. Il y a donc un engagement auprès des acteurs et de la population qui se fait et qui ne doit pas être négligé. Certains exemples montrent que la participation est souvent utilisée comme un outil pour recueillir de la donnée ou comme une étape obligatoire dans la procédure qui délaisse l'aspect humain et relationnel avec les acteurs/citoyens. En effet, comment encourager le renouvellement de cette expérience auprès des acteurs si ceux-ci ne se sentent pas un minimum impliqués et reconnus dans la procédure politique.

C- Un engagement financier : Au-delà des subventions et des aides techniques, l'élaboration d'une démarche de développement durable peut être perçue comme un coût supplémentaire pour la collectivité et freiner ainsi l'engagement de celle-ci. Toutefois, il faut savoir qu'une démarche de développement durable est étendue dans le temps, ce qui permet également d'étaler les dépenses.

1-1-4 : La structuration des services internes et l'implication du personnel :

A : L'implication du personnel : Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche, il est important de s'entourer des services internes en place et de parvenir à un consensus commun en interne. L'implication du personnel à la démarche permet, au-delà de la transparence, de sensibiliser les agents à la politique de la collectivité, de les former à la

thématique du développement durable et de les faire participer au processus décisionnel. De plus, cela permet de tester une première approche participative et transversale avant de l'étendre à l'ensemble du territoire, de justifier l'engagement auprès de la population et d'acquiescer la confiance des citoyens dans le choix de la politique. Cette étape, lorsqu'elle est réalisée, s'accompagne de la signature d'une charte.

B -La charte : C'est un document de référence, une base commune, pour guider les acteurs d'une même structure ou d'un même territoire vers des objectifs communs. Elle repose sur la participation et la concertation ainsi que sur l'implication volontaire des acteurs dans la co-construction d'un projet. C'est un outil de travail et d'engagement pour les acteurs qui défendent les mêmes objectifs, sur une durée déterminée, modifiable et renouvelable une fois le délai passé. Elle s'accompagne d'une série d'actions planifiées qui nécessitent l'engagement de tous dans leur mise en œuvre. Exemple de la mairie de Vincennes¹

1-1-5 : les groupes de travail et les partenariats :

A- Les groupes de travail pour avancer sur la Co-construction de la démarche :
La division des acteurs en groupes de travail mixtes et représentatifs de l'ensemble des participants est importante pour passer de la phase « d'avis » ou de « tri préliminaire » du projet à celle de la réalisation et à la construction de l'action. Pour être efficaces, les groupes de travail doivent réunir des échantillons pertinents d'acteurs. Le choix de ces acteurs ne devra pas dépendre de l'initiateur du projet, mais du rôle indispensable de ces acteurs dans la construction territoriale du projet. Le choix des acteurs peut se faire à partir des critères socio-économiques, ou bien peut être déterminé par la collectivité locale soit à partir d'une sélection stratégique et ciblée, soit à partir du libre volontariat de participants. Il semble toutefois important que l'échantillon des acteurs soit diversifié et représentatif du territoire de projet².

B- Les partenariats de recherche scientifique :des boîtes à outils à développer :
Actuellement, un certain nombre de scientifiques et de chercheurs conduisent leur réflexion sur la gouvernance, l'organisation et la gestion des territoires durables ainsi que sur la cohérence territoriale et l'idée d'un partenariat avec les scientifiques peut s'avérer intéressant et enrichissant pour approfondir une expertise ou des savoir-faire, ou encore ouvrir à une réflexion plus globale sur la démarche entamée et sa territorialisation.

¹La charte 21 : <http://www.vincennes.fr/cadre-de-vie/développement-durable/Ecoadministration-la-charte-21>.

² MUIS Anne-Solange : « l'application territoriale du développement durable », Ed Berger-Levrault, Paris 2011, p 143-144.

1-1-6 : Se faire connaître et reconnaître :

Lorsque la démarche est opérationnelle et lancée, il est important de se faire connaître notamment en profitant du dispositif de reconnaissance ou bien plus simplement en communiquant sur la démarche mise en place par les colloques régionaux ou nationaux.

A- Le dispositif de reconnaissance : C'est un dispositif qui permet aux collectivités territoriales de faire connaître leurs actions dans le domaine du développement durable, devenant par là un exemple d'innovation durable pour d'autres. Le dossier est soumis à expertise et si celui-ci répond aux critères du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, alors celui-ci est reconnu. Cette reconnaissance implique en retour une contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ainsi qu'aux dispositifs nationaux et internationaux, une reconnaissance des efforts fournis par les équipes, une validation de la démarche et un soutien pour encourager la collectivité à poursuivre dans cette voie.

De même, les projets retenus sont inscrits dans un « rapport de présentation des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux reconnus » afin de mettre en avant les bonnes actions réalisées et d'aider d'autres collectivités territoriales à s'inscrire dans le processus¹.

B- Les prix : Au-delà de ce dispositif, certaines marques ou prix peuvent également être des moyens de se faire connaître et reconnaître. Ils sont nombreux et souvent liés à des organismes qui récompensent un engagement spécifique, comme c'est le cas pour les « villes fleuries », récompensées par le Conseil national des villes et des villages fleuris, ou encore pour le « Trophée du développement durable ». Ou le « Trophée du village le plus propre » comme le cas en Kabylie.

C- L'Observatoire national de développement durable : La mise en œuvre d'un ONDD C'est également une structure qui aide au recensement et au développement de la connaissance des démarches nationales de développement durable. Comme le cas français qui a Créé en 2005, un observatoire qui a été lancé officiellement en février 2006 par l'association 4D, le Comité 21, l'Association des Maires de France et le ministère de l'Environnement et du développement durable. L'objectif de ce dispositif est de mettre en réseau la connaissance et l'information et de devenir ainsi une plateforme d'échange sur les pratiques territoriales durables. Pour ce faire, l'observatoire a mis en place, dès son lancement, une banque de données accessible à l'adresse suivante : <http://www.observatoire-territoires-durables.org/>

¹ MUIS Anne-Solange, op-cit, p144-145.

Par ailleurs, l'observatoire a mis en place un questionnaire de recensement accessible sur le site des « portails des démarches de développement durable et d'Agendas 21 » qui permet aux collectivités territoriales de se faire connaître et de pouvoir également puiser de l'information sur les actions menées.

1-2 : Les instruments économiques et financiers pouvant aider au développement durable :

Les exigences liées aux développements socio-économiques et la nouvelle donne écologique locale et mondiale ont requis un engagement étatique à travers la mise en œuvre de plusieurs actions visant l'instauration graduelle d'une fiscalité écologique qui constitue l'expression la plus aboutie du principe pollueur-payeur.

1-2--1 : Les impôts et taxes :

La fiscalité est l'ensemble des lois et des règles relatives à la détermination et au recouvrement des impôts.

Dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable des instruments économiques, tels que les taxes, les redevances, les subventions peuvent être un levier incitatif pour contribuer à créer une fiscalité du développement durable.

B- Impôt et taxe : Il faut distinguer l'impôt qui est le prélèvement pécuniaire obligatoire sur les ressources des personnes physique ou moral, servant à couvrir les dépenses de l'Etat ou des collectivités locales, de la taxe qui est un prélèvement pécuniaire, mais qui a une valeur compensatoire, et doit être modulée en fonction de la diminution ou de la croissance d'une consommation ou d'une production. En cela, elle se différencie de la redevance qui est un prélèvement pécuniaire réalisé en contrepartie d'un service rendu. Une taxe doit être « flottante », à savoir modulée en fonction du cours du produit taxé dont la recette doit aider à améliorer un état existant.

C- Contribution et tarification incitative : à la limite entre la taxe et la redevance se trouve la contribution, c'est-à-dire la participation de la collectivité à un service public. Celle-ci se rapproche de la tarification incitative qui se détermine par une tarification devant permettre l'application du pollueur-payeur aux usagers d'un service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'usager et fluctuer selon l'évolution des comportements plus ou moins vertueux de ce dernier.

Exemple : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en Algérie :

Références Légales :

- Articles 263 à 263 quinquas et les articles 265 et 266 du code des impôts directs et taxes assimilées.
- Loi de finances complémentaire 2015 article 21 : C'est une taxe annuelle d'enlèvement des ordures ménagères établie sur toutes les propriétés bâties au nom des propriétaires ou usufruitiers, elle est à la charge du locataire qui peut être recherché conjointement et solidairement avec le propriétaire pour son paiement.

Le montant de la taxe est fixé comme suit :

- entre 1000 DA et 1.500 DA par local à usage d'habitation.
- entre 3.000 DA et 12.000 DA par local à usage professionnel, commercial, artisanal ou assimilé.
- entre 8.000 DA et 23.000 DA par terrain aménagé pour camping et caravanes.
- entre 20.000 et 130.000 DA par local, à usage industriel commercial, artisanal ou assimilé produisant des quantités de déchets supérieures à celles des catégories ci-dessus.

Les tarifs applicables dans chaque commune sont déterminés par arrêté du président sur délibération de l'Assemblée Populaire Communale et après avis de l'autorité de tutelle.

Dans les communes pratiquant le tri sélectif, il sera remboursé jusqu'à concurrence de 15% du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue par les dispositions de l'article 263 et du code des impôts directs et taxes assimilées à chaque ménage qui remettra au niveau de l'installation de traitement prévue, des déchets composables et ou recyclables.

L'utilisateur doit alors modifier ses comportements notamment en ce qui concerne le tri des déchets.

D- Les écotaxes : l'écotaxe repose sur la taxe « Pigou vienne » (en référence à son auteur Arthur Cecil Pigou, économiste anglais du début de XX siècle) qui sert de fondement aux principes de pollueur-payeur. Les écotaxes sont conçues pour influencer les comportements et faire supporter par des agents économiques les coûts engendrés pour la société, par leurs choix de consommation ou de production. En cela, elle sera proche de la tarification incitative.

Les écotaxes concernent tous les types de pollution, et notamment les dégâts imputables au changement climatique occasionnés par les émissions de gaz à effet de serre.

Exemples : la taxe carbone, adopté par un grand nombre de pays de l'union européenne comme le Danemark, Pays-Bas ou la Suède, fixe le coût marginal des émissions de carbone et incite à l'adaptation à la baisse des quantités des Co2 émises. Elle consiste en

un paiement direct fondé sur le contenu en carbone du carburant utilisé, à l'Etat, ou à l'entité chargée de la collecte.

En Algérie le projet de la loi sur la taxe carburant (Loi de finances 2007 l'article 55) concernent la taxe sur les carburants. Le gouvernement a initialement prévu une taxe sur les carburants s'appliquant sur l'essence super/normal avec plomb et sur le gasoil. Le tarif de cette taxe est fixé comme suit :

Tableau I : Taxes sur les carburants

Essence normal/super avec plomb	0.10 DA/L
Gasoil	0.30 DA/L

Source : Document interne direction de l'environnement

Cette taxe est prélevée et reversée comme en matière de taxe sur les produits pétroliers. Le produit de la taxe sur les carburants est affecté à raison de :

50% au fonds national routier et autoroutier ;

50% au fonds national de l'environnement et le littorale FNEL et FEDEP.

1-2-2 : les instruments économiques

En plus des différentes taxes, des incitations économiques sont prises par les gouvernements dans plusieurs domaines de gestion et de valorisation. Ils ont pour but d'attirer des investissements. Ces incitations prennent plusieurs formes : exonérations fiscales, réductions des taxes, réduction des droits de douane sur l'importation des équipements et la possibilité d'accès à des prêts bancaires.

A- Exonérations fiscales et réductions des taxes

Ce mécanisme d'incitation s'inscrit dans une logique globale d'aide à la création d'emplois et aux investissements, et ceci à trouver des avantages qui peuvent se résumer dans :

- La franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipements spéciaux destinés à la réalisation de projet ;
- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux au taux de 4% pour les acquisitions immobilières ;
- L'exemption de tous droits d'enregistrement des actes de constitution de sociétés ;
- L'exonération de la taxe foncière pour une durée de 3 ans à compter la date d'achèvement de la construction et de 6 ans dans les zones à promouvoir ;

- L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle [TAP], impôt sur le bénéfice des sociétés [IBS], versement forfaitaire [VF] et l'impôt sur le revenu global [IRG] ;
- L'application d'un taux réduit de cotisation patronale de 7% au titre des rémunérations versées aux salariés de la micro-entreprise.

B- La subvention : Il s'agit d'un soutien ou d'une aide financière publique devant aider le bénéficiaire à développer un projet, un investissement ou une action d'intérêt public. Elle est limitée en cela et nécessite un suivi et une évaluation de son utilisation. La subvention peut être financière ou en nature (prêt de locaux, aide technique, etc.).

Exemple : une commune ou une collectivité territoriale peut également distribuer des subventions pour inciter les particuliers à adopter des mesures, des installations ou des comportements écologiques et durables. Ainsi, pour reprendre l'exemple de la ville de Besançon, des dossiers d'aide en ligne peuvent être retirés pour obtenir des aides financières sur l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage des logements ou encore pour la mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie.

1-2-2-1 : Objectifs des instruments économiques :

- **Objectif de financement :** Recueillir des fonds qui permettront de couvrir les coûts des impacts sur l'environnement ou qui seront redistribués pour favoriser des activités de prévention ou de restauration de la qualité de l'environnement ou de recherche et développement.
- **Objectif d'incitation :** Influencer le comportement des consommateurs afin de réduire ou d'optimiser l'utilisation des ressources, en exerçant une pression à la hausse sur le prix des produits ou des activités nuisibles pour l'environnement.
- **Objectif de prévention :** Poursuivre une approche de plus en plus préventive en matière de pollution de l'environnement. (Redevances pour restauration des sites miniers ou des lieux d'enfouissements sanitaires, ou garanties financières par exemple).

1-3 : Les pièges à éviter :

1-3-1 : Ne pas faire pour faire : Se lancer dans une démarche de développement durable est une décision politique spontanée de la part d'une collectivité qui souhaite équilibrer le développement de son territoire et inscrire la politique dans celui-ci. Ce n'est en aucun cas une obligation réglementaire et le risque est de tomber dans le « faire pour faire »

en vue de satisfaire une population en demande. Le risque est alors de tomber dans la communication d'actions sans aller dans la cohérence d'un engagement politique et social.

Dès le début de la démarche il est important d'essayer de respecter les différents principes constitutifs du développement durable (la transversalité, la participation, la coopération et l'évaluation) et de ne pas privilégier l'un ou l'autre, en associant tant la dimension humaine que scientifique du concept.

Le risque est souvent de se lancer dans la démarche sans prendre le temps de la réflexion en amont : quels sont les impacts que va engendrer une telle initiative ? Comment allier au mieux la durabilité aux objectifs politiques et au territoire en question ? Comment bien appliquer les principes de développement durable pour une bonne cohérence territoriale ?

1-3-2 : Attention à ne pas confondre transversalité et participation :

Ce n'est pas parce que vous faites appel à la participation pour mettre en œuvre la démarche que vous exercez la transversalité. En effet, être transversal signifie intégrer dans la réflexion le fonctionnement systémique de la structure comme du territoire.

De même, il ne faut pas négliger la participation des acteurs. Le risque de la participation, si celle-ci est mal encadrée, est qu'elle soit dominée par des groupes associatifs revendicateurs qui perturbent la construction collective d'idées. Si la présence des opposants au projet est inévitable, il faut être vigilant à ce qu'elle ne freine ou n'entrave pas la participation des autres acteurs. Il est donc important que la participation soit bien encadrée et que l'échantillon des participants soit suffisamment hétérogène pour être objectif.

Un autre risque est que le dynamisme de la participation se relâche dans le temps. Or l'implication des acteurs ne doit pas être une consultation ponctuelle, mais un véritable partenariat (S. Le Berre, 2008)¹ qui doit être perçu comme une alliance entre différentes organisations et une entente déterminant un partage de responsabilités en vue d'un travail commun et de la mise en œuvre d'objectifs partagés (Giauque, Gaillard, 2006).

À la différence de la participation, le partenariat s'inscrit dans le temps. La question qui se pose est de savoir de quelle façon ce partenariat peut être maintenu durablement.

1-3-3 : Ne pas s'arrêter au plan d'action et engager l'évaluation dès la conception de la démarche :

Le risque qui concerne la plupart des collectivités qui se sont lancées dans une démarche de développement durable est de s'arrêter au plan d'action et d'omettre la phase de

¹SOLENN Berre : « les observatoires de la fréquentation, outils d'aide à la gestion des îles et des littoraux », thèse de doctorat, 2008.

l'évaluation indispensable à la durabilité. Cela est dû en partie à l'approche expérimentale des démarches qui n'anticipe pas en aval des actions et a tendance à mettre de côté l'aspect prospectif du développement durable.

De même, le piège de l'évaluation conduit souvent à opter pour des indicateurs quantitatifs qui permettent un suivi et une mesure pour l'analyser sur un territoire, mais délaisse la plupart du temps l'aspect qualitatif du développement durable. Or le développement durable va de pair avec la préservation de la qualité de vie, qui, elle, dépend d'un état lié à une perception individuelle ou collective à un moment donné. Mesurer l'aspect qualitatif du développement durable revient à évaluer les attentes, les besoins et les points de vue des habitants dans le temps. Tout comme pour le diagnostic de territoire qui porte sur une analyse scientifique, technique et qualitative du territoire, l'évaluation doit comprendre les mêmes dimensions¹.

La notion de durabilité est définie selon les orientations théoriques et pratiques que nous essayons d'exprimer en vue d'un avenir meilleur, durable et plus certain pour les générations futures, en indépendance totale ou partielle des richesses naturelles actuelles sur lesquelles repose l'économie Algérienne telle que le pétrole.

Section 02 : Le développement durable dans le monde

Nous ne devons pas nier le rôle du pétrole dans la satisfaction des besoins humains à travers les décennies.

Les carburant fossiles, ont un rôle majeur dans la satisfaction des besoins humains, en outre toute notre civilisation repose sur ce type d'énergie, engrais, matériaux de construction, produits pharmaceutiques, transport, chaleur, lumière...etc. tout ce que dont on a besoin, d'une part, d'autre part l'utilisation irrationnelle et irresponsable de ces énergies non renouvelables cause énormément de dégât sur nos écosystèmes. C'est le moment critique pour l'humanité. D'où la nécessité d'exploiter de nouvelles énergies qu'on qualifie d'énergie renouvelable. C'est pourquoi certains pays se sont engagés dans la recherche des alternatives qui permettent l'amélioration du cadre de vie à long terme des citoyens.

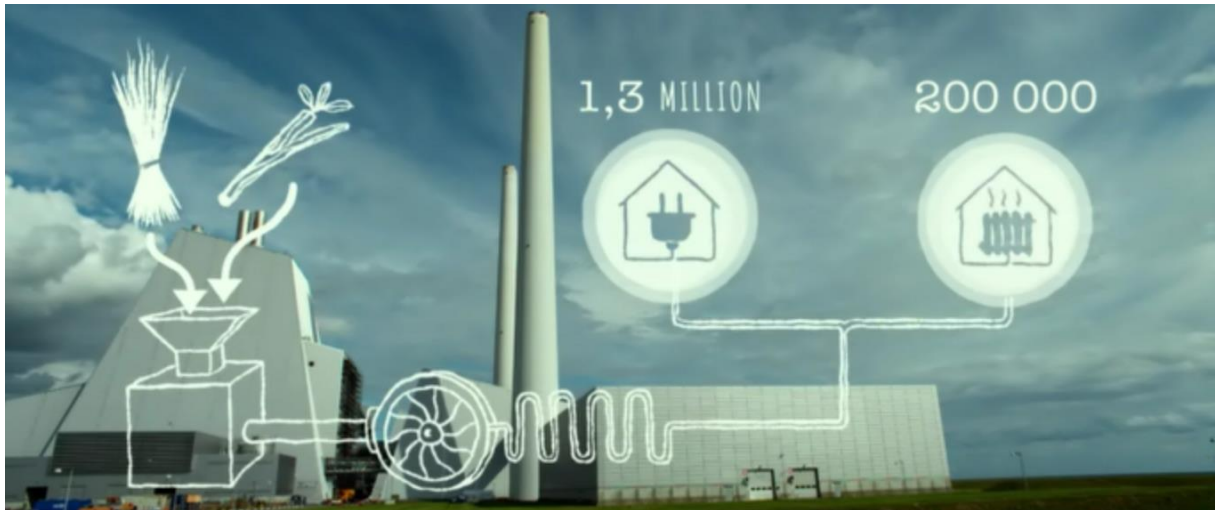
2-1-Quelque cas de pays

Le Danemark (Copenhague) : la capitale du Danemark a affiché de grandes ambitions dans l'acquisition des énergies renouvelables.

¹ MUIS Anne-Solange, op-cit, p 148.

En effet, sous la pression de la population et des responsables politiques les principales compagnies du pays comme « Dongenergy » transforment actuellement leurs usines de charbon en usine de Biomasse (énergie issue de la combustion de matières végétales). Et l'exemple le plus efficace du monde est celui L'Avedor.

Figure III : Entreprise l'Avedor



Source : orste dannounces offshore wind biodiversity policy

Elle utilise des déchets des foreries et la paille fournie par les agriculteurs locaux pour produire de l'électricité pour 1.3 million de foyers et du chauffage pour 200000 familles de la grande Copenhague.

Au Danemark aujourd'hui l'objectif est l'autonomie énergétique à l'horizon 2025-2030 : pour ce faire l'Etat a investi près d'un milliard d'euros pour construire des éoliennes. La mairie et des milliers d'habitants ont acheté ensemble des éoliennes en investissant près d'un milliard d'euros pour produire eux-mêmes leur électricité renouvelable et se débarrasser du charbon et du pétrole. De plus environ 20000 personnes détiennent des actions dans des éoliennes qui leur rapportent entre 6% et 7% d'intérêt.

En 2025 Copenhague sera totalement autonome en énergie renouvelable et en 2050 l'objectif est d'y parvenir pour tout le Danemark avec une diversité d'énergie provenant des éoliennes, de la biomasse du solaire et de la géothermie.

Islande :

En plein crise pétrolière des années 70, les dirigeants Islandais ont décidé de mettre en place une stratégie pour se passer des énergies fossiles et domestiquer ces richesses naturelles.

Partout dans le pays, des centrales géothermiques pompent à des kilomètres de profondeur l'eau réchauffée par le magma. Aujourd'hui 100% de l'électricité en Islande est propre ; chauffage, eau, électricité et même agriculture.

Ile de la Réunion :

35% d'énergie est déjà produite par des sources renouvelables. L'objectif est de parvenir à 100% d'ici 2025-2030.

L'île de la Réunion a très vite pris conscience de la nécessité d'aller vers les énergies renouvelables pour des raisons environnementales mais aussi pour des raisons économiques vu la cherté des énergies fossiles.

L'idée est d'essayer de partager l'espace entre les énergies renouvelables et l'agriculture pour ne pas avoir à choisir et arbitrer entre agriculture et énergie. L'agrée énergie utilise des serres où le sol est consacré à l'agriculture et la moitié du toit à la production de l'électricité. Ces serres protègent les cultures des ouragans, permettent de récupérer l'eau de pluie et de rendre les sites autonomes en eaux. De plus, un partenariat gagnant pour tous est né, l'entreprise se met gratuitement à la disposition des agriculteurs en échange du droit d'exploiter les toitures.

Figure IV : Partager l'espace entre les énergies renouvelables et l'agriculture



Source : Films documentaire « Demain ».

Le Maroc :

Le Maroc a soutenu depuis le 07 novembre 2017 la 22^{ème} COP de l'union pour le climat. Le COP22 qui se déroule à Marrakech devenu en quelque mois un modèle d'éco cité pour cause le Maroc est engagé depuis plusieurs années dans ce vaste programme destiné à faire du pays un modèle africain en matière de la lutte contre le réchauffement climatique, même si la prise de conscience des citoyens en faveur de l'environnement reste timide. Or au lieu on a fait le pari de renouvelable et de l'amélioration de gestion des déchets, des parcs solaires, des éoliennes géantes, jusque ou décharge écologique.

Au cœur de la capitale marocaine un programme « mosquée vert » se lance en installant sur les toits des panneaux solaires et des panneaux photovoltaïques pour diminuer des dépenses en énergie ; à terme le Maroc envisage de généraliser cette mise en norme aux 15000 mosquées du pays.

Aux portes du désert le développement en énergie solaire est à grande échelle ! Une centrale NOOR prévoit d'être la plus grande installation thermo-solaire du monde, avec une particularité de pouvoir fonctionner après le coucher de soleil ; la production à court terme est d'abord destinée aux foyers Marocains, mais le Maroc envisage à long terme sa vente à d'autres pays.

Figure V : Centrale NOOR au Maroc.



Source : Agence nationale de l'énergie solaire marocaine

Bien plus au nord aux crêtes montagneuses de la région de Tanger se trouve un parc éolien qui est composé de deux sites « Dhar Saadane » il est situé à 22 km à vol d'oiseau au sud-est de la ville Tanger. Il comprend 120 éoliennes implantées sur une crête montagneuse de 35km. Le deuxième site, c'est « Bni Mejmél » ; il est situé à 9km à l'est de la ville Tanger, il comprend 39 éoliennes implantées sur une crête de 7km. Le site est réputé par son gisement de vent important et régulier, vitesse moyenne annuelle du vent est de 9km/s soit 32.4km/h ; donc un potentiel de vent assez important et le facteur d'utilisation dépasse 42%.

Le parc éolien de Tanger est un ouvrage de production d'énergie électrique du vent ; il nous permet une réduction de gaz à effet de serre de 36800 tonnes de CO₂ par an. La productivité moyenne annuelle du parc est de 526.52GWH. Une éolienne a pour puissance unitaire 850kw donc elle peut subvenir aux besoins électriques de 850 foyers.

Figure VI : Parc éolien de Tanger.

Source : Agence nationale de l'énergie solaire marocaine

De même les lacunes sont encore criantes au Maroc en matière d'écologie ; des décharges à ciel ouvert, manque de civisme, et pour changer les mentalités des associations se démènent pour faire connaître les enjeux de préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique. A l'occasion de la COP22 des associations ont réalisé des vidéos à dialecte locale, expliquant en termes simples l'importance de réduire l'usage des énergies fossiles. On voit que ses enjeux sont bien compris à Meknès où a été mise en œuvre une décharge pilote dans un système innovant de valorisation des déchets. Grâce à ce procédé le centre d'enfouissement n'a aucun impact sur l'environnement puisque tout le jus de déchet est collecté, ensuite traité pour produire une eau utilisable et récupérable pour l'irrigation.

Pour s'imposer comme leader du continent, le Maroc mise sur la diversification de son énergie renouvelable. A travers cet exemple et à travers le COP22 on peut voir que la solution existe à partir du moment où il y a une vraie volonté politique pour résoudre les problèmes.

L'Algérie :

En Algérie 13 millions de tonne de déchets sont ramassés annuellement. 30% sont des produits pouvant être recyclés et traités avant d'être réutilisés. Ce processus de recyclage permet de réduire les déchets et de protéger l'environnement ; ainsi, il s'avère un business très juteux ! Un investissement écologique et industriel, permettant de créer des entreprises et de l'emploi. Cependant, l'Etat a pensé au tri sélectif dans la majorité des willayas.

Des programmes ont été mis en place pour la réalisation des centres d'enfouissements techniques. La willaya de Tizi-Ouzou a bénéficié de 07 centres, 04 ont été réalisés et mis en

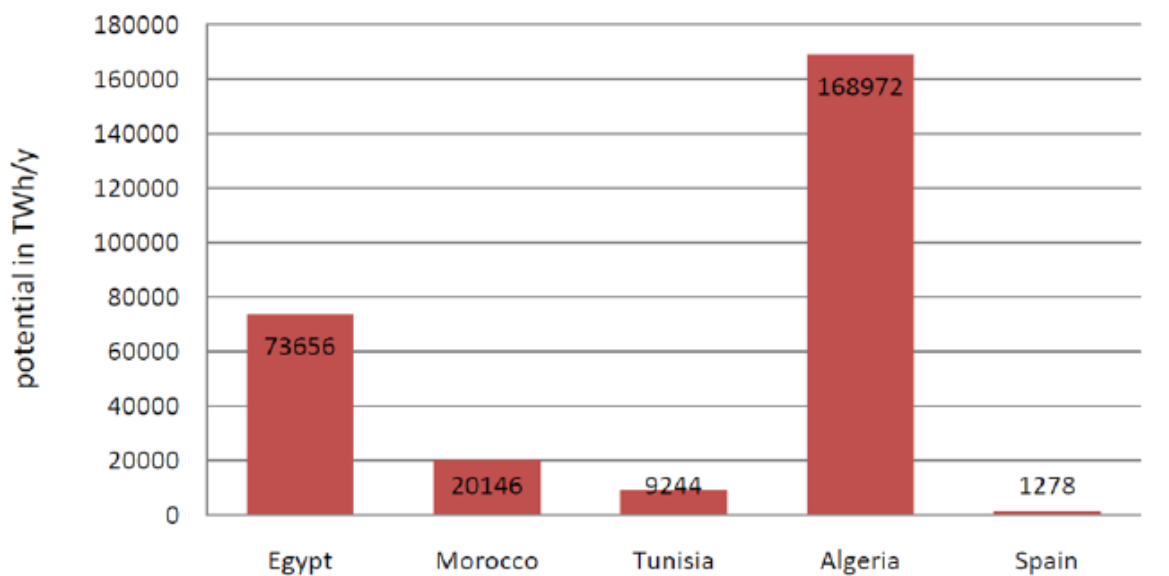
service (Ath Oucif – Draa El Mizane – Boghni – le dernier et le plus grand est celui d'Oued Falli).

La non-réalisation des 02 centres est dû essentiellement à l'opposition des citoyens, par crainte des produits organiques (lixiviation) « bien que les études aient été faites dans les règles de l'art ! ».

Le potentiel solaire en Algérie :

L'Algérie possède un gisement solaire parmi les plus élevés dans le monde. La durée moyenne annuelle d'ensoleillement dans le Sahara algérien est de 3500 heures. Ce potentiel peut constituer un facteur important de développement durable. Le recours aux énergies renouvelables au sud algérien est indispensable et prioritaire dans tout développement durable.

Graphes I : le potentiel solaire en Algérie



Source : Centre de développement des énergies renouvelables ; www.cder.dz.

Un potentiel qui a attiré l'attention de grands investisseurs étrangers. Afin de domestiquer ces richesses naturelles, une étude allemande a affiché ses ambitions. De ce fait, en 2007, un accord entre les deux Etats a eu lieu pour produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire et l'exporter en Allemagne par un câble électrique traversant l'Espagne.

A nos jours, l'utilisation des énergies renouvelables en Algérie, n'a pas dépassé le seuil d'expérience. Ce qui fait que tous les projets restent noirs sur blanc et ne sont pas concrétisés.

1-2 : La croissance

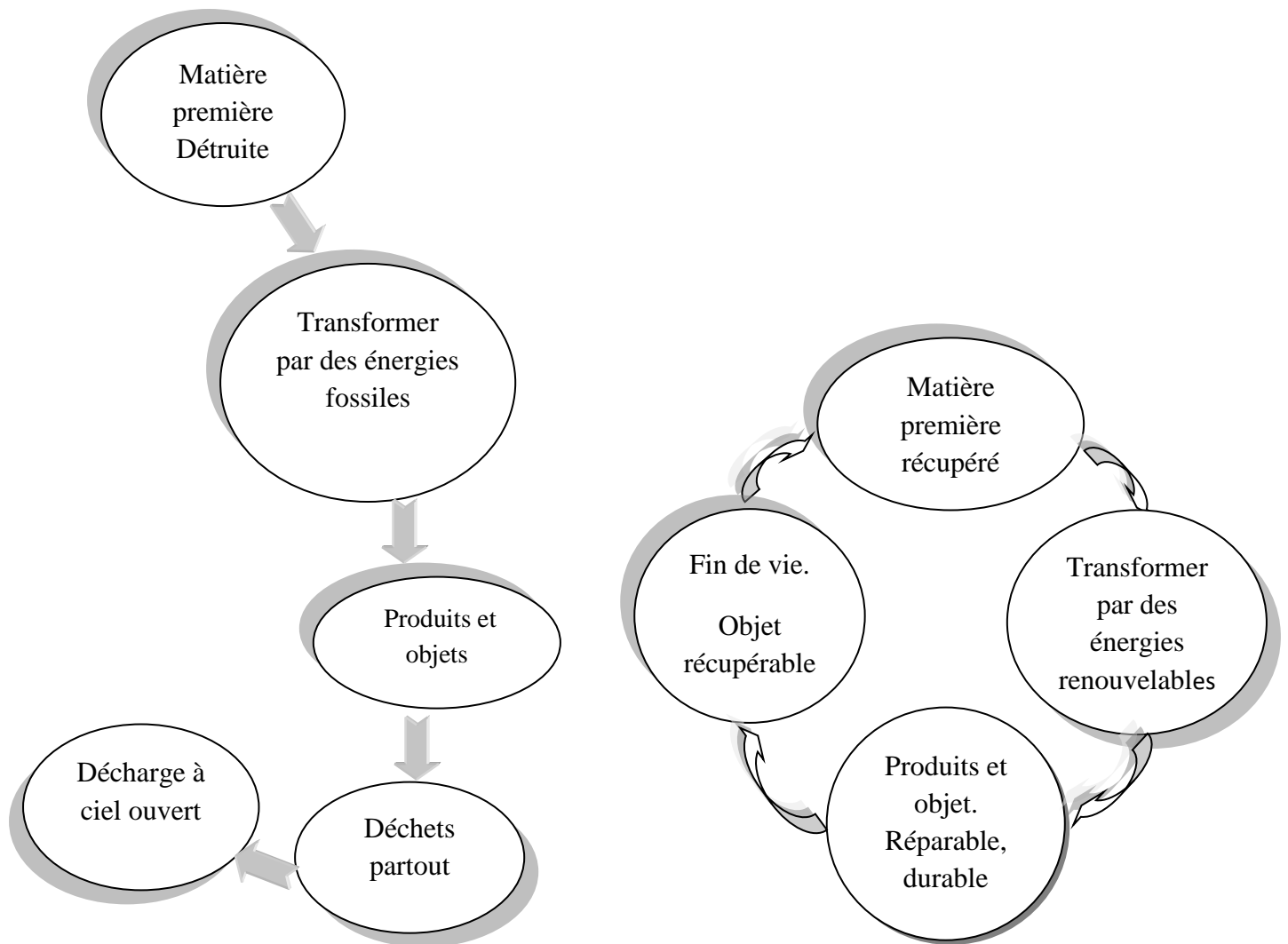
L'une des aspirations du système mondial est cette fameuse croissance économique indéfinie, qu'on évoque en permanence comme étant la solution, alors qu'elle est le grand

problème. C'est qu'elle met en route une humanité insociable au lieu de concevoir la planète comme une merveilleuse oasis dans laquelle il fait bon vivre. Ils la voient comme un gisement qu'il faut épuiser jusqu'à ses dernières ressources. Le mouvement s'accélère causant la surconsommation et le gaspillage. Dans le monde, 1/3 des aliments finissent à la poubelle.

La différence entre le comportement animal et le comportement humain c'est que le lion ne saute sur le troupeau que lorsqu'il a faim. Il mange son antilope, il la digère et c'est tout. Il ne saute pas pour la détruire ni pour l'engranger et la vendre à un copain. C'est là la différence. C'est que l'être humain dans sa prédation passe par l'accumulation. C'est la prédation accumulative dans la finalité de gagner de l'argent. Si on parle tout d'un coup de la croissance, c'est que pour faire marcher notre système économique, il faut de la croissance et pour avoir de la croissance il faut consommer en achetant de nouveaux objets et produits. C'est pourquoi nous nous posons la question, comment créer de la richesse, de l'emploi sans être obligé d'accroître sa fin et sans continuer à détruire la planète ?

Il consiste à changer notre système productif tout en changeant notre système industriel actuel qui est de détruire les matières premières et les transformer avec des énergies fossiles pour produire un objet qui devient à terme un déchet qu'on jette ; le résultat on le connaît. Ce sont des décharges à ne plus savoir qu'en faire, des déchets partout, des océans et rivières pollués et des matières premières qui s'épuisent. Donc nécessairement l'industrie de demain c'est celle au contraire où la matière première n'est pas extraite. Elle est plutôt récupérée dans les déchets du 21^{ème} siècle utilisés, transformés avec une énergie produite par le soleil pour produire un objet qui lui-même peut être réparé pour être durable. Et lorsqu'il sera en fin de vie, il peut être à nouveau recyclé pour rentrer dans la circularité.

Figure VII : L'industrie d'avant et l'industrie de demain « Économie circulaire »



Source : Etabli par nous-mêmes

Donc, il est possible de remplacer les énergies fossiles par les renouvelables mais produire différemment ne suffisait pas, il fallait aussi consommer moins. On sait aujourd'hui, grâce aux recherches et ça se vérifie depuis 50 ans que plus on construit de routes, plus il y'a de voitures. On a aussi découvert qu'on créant des pistes cyclables, des aménagements pour vélos, si on invite les gens à en faire au bout de 10 ans, il y'a bien plus de cyclistes. Nous nous sommes aussi rendu compte qu'en améliorant les espaces publics, en incitant les gens à marcher, ils investissent les rues, et il y'a plus de vie publique. On s'est aussi rendu compte que l'urbanisme a créé des conditions malsaines. On ne bâtit pas les villes pour faire le

bonheur des voitures, ni celui des urbanistes ou des architectes, tout ce que nous construisons influence le comportement des gens, leurs choix, leurs styles de vie. Il faut bâtir des villes où on passe du bon temps.

Copenhague a interconnecté ses transports : ses vélos, ses bus, ses métros, bateaux pour que les habitants puissent se déplacer sans voiture dans un rayon de 80 km. De ce fait 4/5 personnes ont des vélos et en pourcentage les gens qui marchent à pied c'est 20%, à vélos c'est 26%, transport en commun c'est 21%. Donc 67% qui ne prennent pas la voiture. Ils visent 75% d'ici 2025.

Le développement durable est possible là où il y'a une bonne volonté politique, c'est pourquoi nous tournons spécifiquement nos regards sur la situation algérienne et les stratégies qu'elle met en avant dans la recherche du bien-être de ses citoyens afin d'honorer ces engagements à l'échelle internationale.

Section 03 : La stratégie nationale pour le développement durable

L'Algérie a participé et a signé toutes les conventions et les chartes internationales concernant le développement durable :

La Convention de Bâle sur le mouvement transfrontière des déchets dangereux et de leur élimination a été ratifiée par l'Algérie, en 1998 (Décret présidentiel n°98-158 du 16 mai 1998, portant adhésion).

Plusieurs dispositions de la Convention ont été introduites dans la loi 01-19 relative aux déchets, notamment la définition nationale des déchets dangereux, le principe de réduction de la production de déchets à la source, la mise en place d'installations de traitement des déchets adéquates, ainsi que le contrôle du mouvement des déchets, par l'interdiction de l'importation des déchets spéciaux dangereux, et le contrôle de l'exportation et du transit.

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a été ratifiée par l'Algérie par Décret présidentiel n° 06-206 du 07 juin 2006. Son application s'est traduite par l'élaboration du Plan National de Mise en œuvre (PNM), afin de déterminer les priorités et les objectifs de gestion, et ce, en concertation avec les différents secteurs concernés. Les priorités identifiées concernent les PCB, les pesticides Pop's, les sites contaminés et les dioxines et furanes.

La Convention de Rotterdam portant sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Le processus d'adoption par l'Algérie de cette Convention est actuellement en cours. Certains produits phytosanitaires organo-chlorés

(pesticides Pop's) sont interdits, les autres sont soumis à la commission chargée de l'homologation

La directive européenne REACH (Enregistrement, Evaluation et Autorisation des Substances Chimiques), entrée en vigueur en juin 2007, concerne tous les fabricants, les exportateurs et importateurs des produits chimiques.

L'économie de notre pays étant entre autres liée à celle de l'Union Européenne, cette directive concerne aussi les entreprises qui exportent des produits chimiques vers l'UE ou bien en importent.

Le pays a élaboré son propre agenda 21, deux ans après la conférence de Rio (en 1994). Puis on a établi le haut conseil de l'environnement du développement durable et du conseil économique et social.

3-1 : Les dimensions environnementales de la stratégie¹:

La préservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources est intégrée comme axe principal de la stratégie nationale. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a lancé des lois pour :

- La préservation de l'environnement ;
- L'amélioration du littoral algérien ;
- La gestion des déchets ménagers ;
- Etablir une politique d'énergie renouvelable.

Les politiques environnementales en Algérie sont pilotées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), créé à cet effet en août 2000. Le pays dispose aussi d'un réseau d'organismes sous tutelle pour coordonner sa politique, dont le plus important est certainement l'Observatoire National de l'Environnement (ONE) créé en 2002, et qui gère les réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux naturels. Cette politique est relayée au niveau régional pour le contrôle et le suivi des programmes environnementaux, et au niveau local par des services décentralisés qui jouent un rôle important dans sa mise en œuvre. Ainsi, les pouvoirs publics algériens ont instauré des politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des populations, la conservation du patrimoine écologique, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, et enfin la lutte contre le réchauffement

¹Rapport National De L'Algérie De la Commission du Développement Durable des Nations Unies, Mai, 2011.

climatique. Ces actions ont été appuyées par la création de plusieurs organismes publics pour accompagner et consolider les politiques sur le terrain.

Ceci s'est traduit par une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE 2001-2011), et par un premier PNAE-DD, Plan National d'Actions et de Développement Durable publié en janvier 2002, pour la période 2002-2011. Il vise à renforcer le cadre législatif et réglementaire du développement durable, intégrer le concept de durabilité dans les différents programmes de développement, réduire la pauvreté, et associer les différents acteurs économiques et les populations à ce plan d'action à travers la sensibilisation vis-à-vis la protection de l'environnement. Durant cette période, des efforts importants de protection environnementale ont commencé à porter leurs fruits tandis que la croissance économique entraînait des pressions environnementales supplémentaires, ce qui souligne la nécessité de convertir l'économie vers un système plus soutenable et durable. L'environnement est ainsi devenu un axe porteur aussi bien pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens, qu'en termes de contribution à l'effort de développement économique et social.

En réponse à toutes ces problématiques et au bilan effectué de ces douze années, une nouvelle stratégie déployée par le Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement trouve ses fondements dans un second Plan National d'Action Environnemental Développement Durable PNAE-DD 2014-2021 validé par le Comité Interministériel chargé de la validation du PNAEDD créé par décision ministérielle en octobre 2013. Le PNAE-DD 2002-2011 a servi de base à l'élaboration du nouveau PNAE-DD 2014-2021. Ce dernier intègre quatre Objectifs stratégiques regroupant 16 Actions prioritaires. Le PNAE-DD 2014-2021 prévoit une série de mesures, notamment pour la protection du milieu marin et du littoral, la lutte contre les pollutions industrielles, l'amélioration de la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, le maintien des services rendus par les écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques. Ces mesures s'appuient, par ailleurs, sur l'amélioration de gouvernance des questions environnementales et du développement durable, le renforcement et l'optimisation des capacités, l'amélioration de la sensibilisation, de l'éducation et de la communication environnementale, la rationalisation budgétaire, le développement de l'économie circulaire et d'une croissance verte, ainsi que sur la consolidation du dispositif national d'observation, de surveillance, de veille et d'alerte environnementale.

3-1-1 : Les principaux documents cadres de planification pour l'élaboration de La Politique environnementale¹ :

▪ **La Stratégie Nationale de l'Environnement et le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD 2002-2011)** qui a fixé les grands axes de la politique environnementale nationale ces quinze dernières années, actualisé désormais par le second PNAE-DD 2014-2021 de l'Algérie :

▪ **Le Programme de développement quinquennal 2010-2014** : qui a pris en compte les questions relatives à l'utilisation durable de la biodiversité, à la lutte contre la dégradation des sols, à la gestion de l'eau et à la diminution des rejets des gaz à effet de serre dans l'atmosphère

▪ **Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2010-2030)** : qui repose sur le principe de préservation des ressources naturelles et d'aménagement intégré du territoire.

▪ **La Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières adoptée en mars 2015 (SN-GIZC - 2030)** : prise comme modèle pilote pour la Méditerranée, intègre les principes de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Littoral conçue avec la promulgation de la Loi N°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

▪ **Le Plan d'Actions National de réduction de la pollution marine due à des activités telluriques (PAN-RPM 2016-2020)** : réalisés au titre des engagements de l'Algérie à la Convention de Barcelone sur la protection de la mer Méditerranée.

▪ **Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC)** : qui est l'un des principaux instruments d'intervention et de gestion du littoral a pour objectifs :

- de pourvoir au mieux à l'usage durable des ressources côtières.
- de maintenir le potentiel productif de l'environnement côtier.
- de développer une démarche intégrée dans une perspective de développement durable.

Dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques :

▪ **Le Plan National Climat (PNC 2025)** : qui constitue la feuille de route du pays en matière d'actions « Climat » ainsi que la Contribution Déterminée au niveau National (CPDN - 2030) transmise en septembre 2015 au Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies

¹Document relatif à la Direction De L'environnement : « Programme d'Appui A La Politique Sectorielle De L'environnement En Algérie », présentation du système de gestion informatisée de la planification stratégique du secteur de l'environnement-GIPSE.

sur les Changements Climatiques au titre, d'un engagement volontaire de l'Algérie en matière de réduction des gaz à effet de serre. Le Plan d'action du Gouvernement en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (PNA-EREE).

Dans le domaine des déchets, deux instruments principaux guident la politique nationale :

▪ **Le Programme National de Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES) :** pris en application de la loi 01-19, qui vise à améliorer la gestion des substances chimiques et des déchets qu'elles génèrent, notamment les déchets dangereux.

▪ **Le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PROGDEM) :** a pour objectifs d'éradiquer les décharges sauvages, d'organiser la collecte, le transport, l'élimination et le traitement des déchets solides municipaux et réaliser l'aménagement et l'équipement de centres d'enfouissement technique (CET) dans l'ensemble des wilayas.

3-2 : Les dimensions économiques de la stratégie :

L'Algérie s'est engagée dans le processus d'adhésion à l'OMC et signé un accord d'association avec L'UE (union européenne) en 2002. La politique du gouvernement dans le domaine de l'économie est centrée sur :

- L'intensification du processus de réforme de l'ensemble économique ;
- La libération de l'économie nationale.

La stratégie vise l'appui aux entreprises et aux activités productives dans le domaine d'agriculture, de pêche et d'industrie. Elle vise aussi à renforcer les infrastructures hydrauliques, ferroviaires et routières ; avec le programme de soutien à la relance économique qui était un programme d'investissement de dimension modeste. Le PSRE visait trois principaux objectifs :

- La réduction de la pauvreté ;
- La création d'emplois ;
- La préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux.

Au plan opérationnel, le PSRE reposait sur des projets sectoriels centralisés, également exécutés par l'intermédiaire des entités ministérielles déconcentrées et des organismes de développement communautaire recevant des transferts. Les vastes projets publics à forte utilisation de main-d'œuvre occupaient une place prépondérante dans la sélection finale. Ni les indicateurs de suivi, ni les résultats n'étaient adoptés, à l'exception

d'une vague référence à un objectif de création de 850 000 emplois selon les estimations de départ.

3-2-1 : Présentation sommaire du PCSCE (2005-2009)¹

Le programme complémentaire de soutien à la relance économique couvrant la période 2005 - 2009 s'articule autour d'actions destinées :

- A l'appui aux entreprises et aux activités productives ;
- Au renforcement du service public dans le domaine de l'hydraulique, des transports et des infrastructures de base ;
- A l'amélioration du cadre de vie ;
- Au développement local et au développement des ressources humaines et place le secteur des infrastructures de base comme première priorité avec un montant de 1693 milliards dinars.

Les transports, avec les chantiers des chemins de fer, du métro d'Alger et des ports et exports, bénéficient d'un crédit de 700 milliards de dinars. En seconde position, vient le secteur des travaux publics doté d'un montant de 600 milliards de dinars.

Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme, intégré dans le programme de l'amélioration de condition de vie de la population, occupe la troisième place avec 555 milliards de dinars qui seront affectés dans la construction de 1 010 000 logements.

Ainsi, il est prévu la réalisation de 275 000 unités rurales, 251 000 logements sociaux participatifs, 175000 unités dans le cadre de la promotion de l'immobilier, 145 000 dans l'auto construction, 120 000 logements sociaux locatifs et enfin 80 000 logements AADL.

Les infrastructures hydrauliques viennent en 4eme position avec 393 milliards de dinars qui seront consacrées, entre autres à la construction de 8 barrages et à la réalisation de 350 retenus collinaires.

Le secteur de l'agriculture et de développement rural occupe, lui aussi, une bonne position avec 300 milliards de dinars.

L'éducation nationale semble être au centre des préoccupations publiques puisqu'elle bénéficie de 200 milliards de dinars. Au chapitre des secteurs « pauvres », on trouve le commerce avec 2 milliards de dinars et le secteur tourisme avec pas plus de 3.2 milliards de dinars.

¹NAIT SLIMANI (M), SILEM (S), « Evaluation des retombées du Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE) 2005- 2009 en Algérie sur l'emploi et laproductivité », université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2008.

Le secteur de la PME et de l'artisanat n'a bénéficié que de 4 milliards de dinars. Le programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009) a été élaboré sur la base des recommandations des schémas directeurs (2005-2025) qui prennent en charge le développement durable du pays et porte les préoccupations des populations dans la dynamique engagée par les pouvoirs publics.

Il permettra notamment d'atteindre les objectifs suivants :

- Consolider les actions initiées dans le programme de soutien à la relance économique (2001-2004), préserver les acquis du PSRE et consolider l'outil de réalisation national.
- Consolider la position géostratégique de l'Algérie ;
- Désenclaver et améliorer l'accès à près de 4 500 000 habitants ;
- Développer l'activité commerciale et contribuer à hisser le niveau de la croissance économique ;
- Valoriser les richesses naturelles locales et nationales du pays ;
- Développer les tourisms et la pêche ;
- Créer plus de 2 000 000 emplois dont 100 000 pour le seul projet de l'autoroute est/ouest ;
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité routière ;
- Contribuer à un aménagement du territoire national équilibré, équitable et socio-économique inscrit dans l'avenir ; porteur de stabilité, de sécurité et de prospérité ;
- Réactiver la demande nationale ;
- Soutenir les activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi ;
- Réhabiliter les infrastructures notamment celles qui peuvent permettre un redémarrage des activités économiques et la couverture des besoins nécessaires des populations en matière de développement des ressources humaines ;

Cette intervention prendra largement en compte trois objectifs qualitatifs majeurs :

- Lutte contre la pauvreté ;
- La création de l'emploi ;
- L'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

Les caractéristiques spatiales de la pauvreté dictent l'adoption d'actions de relance fondée sur le renforcement des équipements socio collectifs des communes les plus défavorisées permettant ainsi de répondre aux impératifs de services publics et d'équilibre régional.

3-3 : Les dimensions sociales de la stratégie :

Dans le programme proposé, l'action de l'Etat consiste en la prise en charge des préoccupations locales à plusieurs niveaux d'interventions, et surtout la lutte contre la pauvreté. Une étude sur la pauvreté a permis d'identifier les territoires les plus vulnérables et les domaines de précarité et les capacités d'action et d'organisation de ces espaces, et des conditions de mise en œuvre des dispositifs d'aides et de lutte contre la précarité. Les axes principaux de lutte contre la pauvreté sont¹ :

3-3-1 : Le renforcement de l'emploi : Ce dispositif s'articule autour des programmes suivants :

▪ **Le programme du filet social** géré par l'Agence de Développement Social (ADS) composé de l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) destinée aux personnes inaptes au travail et sans revenu tels les chefs de familles, les personnes âgées, les personnes invalides, et les familles à faible revenu et de l'indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG) attribuée à toute personne d'âge actif qui accepte de participer aux activités d'intérêt général (AIG), organisées par les collectivités locales.

▪ **Les programmes d'emploi d'attente** gérés par l'Agence de Développement Social (ADS) tel que le programme d'insertion des diplômés (PID) qui consiste à placer des jeunes diplômés demandeurs d'emploi auprès de l'administration et d'employeurs du secteur économique (publics ou privés). L'Etat prend également en charge les frais des cotisations à la Sécurité Sociale, pour encourager l'employeur à créer un poste permanent. Il s'agit de permettre aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience professionnelle, qui favoriserait leur recrutement et leur intégration dans la vie active.

▪ **Le programme d'activités d'insertion sociale (DAIS)** qui consiste à placer des jeunes chômeurs dans des postes d'emploi temporaires, générés par des travaux ou des services d'utilité publique engagés par les Collectivités Locales, les services techniques des secteurs ainsi que d'autres partenaires du développement local.

L'effectif des jeunes insérés dans le cadre du dispositif « DAIS », pour la période 2003-2010, était de 775 728 pour un montant de crédits consommés de 24 697 millions de dinars (348 millions USD).

¹ Rapport National De l'Algérie de la Commission du Développement Durable des Nations Unies, Mai, 2011, p 29-30.

▪ **Le programme de travaux publics à hautes intensité de mains d'œuvre (TUPHIMO - Blanche Algérie)** qui vise la création massive d'emplois temporaires dans les zones pauvres, par le biais de création de chantiers d'entretien et de maintenance des infrastructures relevant des collectivités locales. Il prend en charge annuellement une moyenne de 250 000 personnes dont 93 000, dans la tranche d'âge, des 18-30 ans, soit 40% de la population.

Par ailleurs, un programme a été initié, en 2006, appeler « Blanche Algérie », avec pour objectif l'intégration socioprofessionnelle des jeunes chômeurs, par le biais de création de petites entreprises, dont l'activité est liée à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. Développé en partenariat avec les autorités locales et les associations, ce programme offre aux jeunes, un premier contrat de travail renouvelable deux fois et un accompagnement, pour la création d'activité pour leur propre compte.

▪ **Le programme du micro crédit :** géré par l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM) a pour objectif de lutter contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine.

Les activités développées dans ce dispositif ciblent le domaine de la petite industrie (alimentaire, habillement, travail du cuir, du bois et des métaux), l'agriculture (activité d'élevage de bovin, production de viande et de lait, aviculture, cuniculture, apiculture), artisanat (tissage et tapisserie, fabrication des vêtements traditionnels, broderie), services (informatique, coiffure, restauration, mécanique), et BTP (travaux de maçonnerie, électricité, peinture, plomberie, menuiserie).

Le financement de ces petites entreprises se fait à travers le fonds de soutien au micro crédit dont les dotations budgétaires et le nombre de bénéficiaires, ont connu une évolution importante. A titre d'exemple, en 2010, le montant des crédits alloués a été de 3 900 millions de dinars avec la création de 77 166 d'emplois.

3-3-2 : La consultation du système de sécurité social :

▪ **Les cellules de solidarité et de proximité :** composées d'une équipe pluridisciplinaire (un médecin, un sociologue, un psychologue, une assistante sociale ou médiateur social, un économiste et un chauffeur), sont implantées dans des zones défavorisées. Elles apportent assistance et soutien aux populations démunies.

Ces cellules de proximité participent en tant qu'espace de médiation à l'application des programmes de soutien et de promotion sociale développés par l'Agence de Développement Social (ADS).

3-3-3 : L'amélioration infrastructurale des zones les plus démunies :

▪ **Le programme de développement communautaire participatif** finance les petits projets de construction d'infrastructures de base et d'équipements (AEP assainissement, électrification rurale, salles de soins), et ce, pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans des territoires défavorisés et marginalisés.

Les projets réalisés dans le cadre de ce programme doivent avoir un impact social et économique et bénéficier de l'appui des responsables locaux ou d'associations.

3-3-4 : Le programme se base aussi sur la protection et la promotion de la santé et la réhabilitation de la formation professionnelle.

En termes stratégiques, l'Algérie a bien cerné le concept du développement durable sous ses différentes dimensions démontrant sa bonne volonté à s'attaquer aux problèmes environnementaux. Le souci est dans le maintien de l'équilibre entre les impératifs de son développement social et économique. L'une de nos préoccupations est d'apporter une réponse à une question très pertinente à savoir pourquoi toutes les stratégies adoptées à ce jour par les dirigeants algériens, bien que raisonnables, donnent des résultats décevants ?

Les gouvernements et les scientifiques sont unanimes à reconnaître que le système actuel ne fonctionne pas comme il le faudrait et nous conduit à une impasse. Tout de même les alternatives sont très lentes à émerger malgré l'effort des chercheurs qui ne cessent de revendiquer certaines pistes d'initiative afin de s'aligner en termes de développement durable.

En effet la pollution des sols, résulte d'une pollution diffuse due à l'usage systématique des produits phytosanitaires en agriculture.

Au cours des dernières décennies des dimensions de plus en plus préoccupantes tant par la multiplicité de ses causes que par l'ampleur croissante des surfaces affectées ce sont développées au point de devenir un problème majeur d'environnement et de santé publique.

CHAPITRE III

*Le développement d'une agriculture
durable, une voie qui assure le
respect de la nature et de la
biodiversité*

Introduction :

A ceux qui pensent que le développement durable est une utopie, l'histoire de l'agriculture démontre qu'il n'en est rien. Les paysans d'autrefois ont su préserver de génération en génération la terre, leur principal outil de travail. Et, quand ils ne l'ont pas fait, des civilisations ont disparus.

Les exploitations agricoles d'aujourd'hui, soumises à de fortes contraintes économiques, sont également confrontées à de nouveaux enjeux : maîtrise des pollutions diffuses et des inondations, préservation de la biodiversité et des paysages, protection contre les risques sanitaires etc. La durabilité de leurs exploitations est mise à mal, et avec elle celle du monde rural dans toutes ses dimensions.

Les agriculteurs seront-ils fidèles à leur histoire ? Sauront-ils inventer l'exploitation durable garante d'un développement non seulement quantitatif, mais surtout qualitatif ?

Section1 : aperçu générale sur le domaine agricole en Algérie

Pour bien comprendre le domaine agricole en Algérie, il est bien nécessaire d'étudier les volontés et les ambitions que les générations après-guerre ont possédées.

1-1 : la révolution agricole**1-1-1 : Des objectifs ambitieux :**

L'objectif principal assigné au secteur agricole depuis le début de planification nationale (1966) est d'assurer à l'Algérie l'autosuffisance alimentaire au sens large. Des objectifs de second ordre lui ont été aussi fixés par les plans de développement successifs, à savoir :

- Nourrir les populations des villes et des campagnes au coût le plus bas possible ;
- Fixer les populations rurales dans les campagnes afin de limiter l'exode vers les villes et l'émigration vers d'autres pays ;
- Jouer un rôle complémentaire au développement de l'industrie. En pratique, cela signifie que l'agriculture doit constituer un débouché de premier choix pour les produits industriels, fournir un surplus qu'on peut investir et mettre à la disposition des usines de transformation, des matières premières indispensables à leur fonctionnement.

1-1-2 : les moyens de réalisation :

Pour atteindre ses objectifs, l'Etat s'est doté de moyens importants lui permettant de soutenir son action qu'il a orientée dans deux directions principales :

- Une politique d'intensification visant à améliorer les rendements et à relever le niveau de production générale dans le secteur par le maintien des exploitations existantes à l'indépendance et la mise en valeur de nouvelles terres non cultivées auparavant.
- L'Etat a progressivement pris en charge la quasi-totalité des relations de ce secteur avec le reste de l'économie en les codifiant strictement par la mise en place d'un réseau d'organisme chargé de l'approvisionnement des unités de production, du financement de leurs activités et de la commercialisation de leurs produits.

Ainsi, l'approvisionnement en semences et autres facteurs de production sont devenus l'apanage de l'Etat.

De ce fait, l'Etat s'est approprié le contrôle du secteur agricole.

Avant de soulever le résultat (bilan) des réalisations, il est nécessaire de voir de près la situation initiale de la main-d'œuvre qualifiée ; or le départ massif et rapide des colons a laissé des vides énormes en matière d'encadrement comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau II : Départ des cadres et techniciens supérieures

La main d'œuvre qualifiée	Présents 19/03/1962	Reste Fin 1962
Ingénieurs des services agricoles.	70	30
Ingénieurs de travaux agricoles.	59	36
Agents techniques des services agricoles	150	116
Vétérinaires.	60	20
Directeurs des S.A.P.	104	59
Agents comptables.	104	68

Source : Ministère de l'agriculture.

C'est en raison de ces départs que la question de formation s'est posée immédiatement après l'indépendance.

1-1-3 : La politique de formation

En raison des carences dans le domaine de la qualification de la main d'œuvre, les efforts humains et matériels qu'il y'a lieu de fournir pour la formation doivent être considérables. L'effort qui s'en est alors suivi est réparti sur deux étapes.

De 1962 à 1970, il s'est agi de reconstituer l'encadrement partant. Après 1970, une meilleure qualification que celle de départ sera envisagée.

A - De 1962 à 1970 : Face aux besoins qu'il y avait lieu de satisfaire dans les premières années, les efforts accomplis et les résultats obtenus sont jugés insuffisants.

Tableau III : Besoins et disponibilité des cadres en 1966

La main d'œuvre qualifiée	Besoin	Disponibilité	%
Ingénieurs agricoles	3000	82	2,75
Adjoints techniques non spéciaux.	6000	137	2,28
Agents techniques non spéciaux.	10000	462	4,62
Chargés de gestion, comptables.	27000	10585	39,2

Source : Direction de l'éducation agricole. Ministère de l'agriculture.

Le tableau ci-dessous nous renseigne d'une manière assez précise sur l'ampleur de l'effort de formation à fournir pour pouvoir répondre aux besoins de l'agriculture.

En 1962, l'Algérie ne disposait toujours pas de l'encadrement nécessaire au fonctionnement des exploitations du secteur public. On n'a même pas pu reconstituer l'encadrement disponible dans les fermes coloniales qui disposaient chacune au moins d'un technicien. En plus des patrons qui étaient eux même très qualifiés.

A la fin du plan (1967-1969), les réalisations en matière de formation se restreignent à :

- 88 ingénieurs d'application ;
- 188 techniciens agricoles ;
- 858 agents techniques.

B : La formation agricole depuis 1970 :

De façon générale, le secteur de l'éducation nationale a absorbé, dès le premier plan quadriennal (1970-1973), 11% de la P.I.B et 25% du budget de financement. Ces ressources ont été mobilisées selon la nécessité de la diffusion rapide du progrès technique qui est, selon l'idéologie du pouvoir, l'une des conditions de la libération nationale et de la construction d'une société moderne et prospère.

La formation agricole a tenu une place de choix dans le programme d'étude nationale. Il a été même jugé utile que, dès le premier plan quadriennal, l'Algérie ferait appel à la coopération étrangère pour la dotation en ingénieurs et autres cadres afin de réaliser les objectifs retenus.

Il a été décidé, en parallèle, d'accélérer la formation agricole et de subvenir à tous les besoins de ce secteur avant la fin de la décennie 1970-1980.

En conséquence, le rythme de cette formation est très accéléré. Il a produit des résultats quantitatifs mais aussi des déséquilibres qualitatifs forts handicapants. Ces déséquilibres sont au nombre de trois :

- La formation agricole n'a pas bénéficié d'une attention suffisante ;
- Inadaptation de la formation réalisée aux besoins réels du secteur ;
- L'exploitation n'a pas bénéficié de l'effort de formation agricole.

Par conséquent, l'effort d'investissement a été caractérisé par un manque d'harmonie, de rationalité et d'efficacité, c'est la raison essentielle pour laquelle, il n'a induit aucun gain de productivité.

La non résolution du problème de qualification de main-d'œuvre était le point de départ de tout conflit que la révolution agraire a connu. Or, on assiste à des résultats décevants loin de se rapprocher des objectifs de départ.

1-1-4 : Le bilan des réalisations :

Il est communément admis qu'aucun des objectifs économiques fixés à l'agriculture n'a été convenablement réalisé.

D'une façon générale, on ne peut prétendre, de nos jours, que l'Algérie est en voie de réaliser son autosuffisance alimentaire.

La dépendance vis-à-vis des importations pour les produits de première nécessité s'est fortement accrue et ce en raison de l'accroissement des besoins qu'ont suscités l'essor démographique et la hausse générale des revenus qu'a permis la rente pétrolière.

Ainsi le taux de couverture des besoins alimentaires de l'Algérie par sa production nationale est passé de 93 % en 1969 à 55 % en 1973 à 40 % en 1977 et à seulement 30 % depuis quelques années.

Les prix des produits disponibles sur le marché national sont loin de s'aligner sur l'objectif de leur maintien au niveau le plus bas, exception faite de ceux des denrées de base (céréales, légumes secs, sucre, café, huiles...), qui sont limités par un plafond fixe et par un système de subvention ou de compensation mal répartis à la source.

Les résultats obtenus en matière de fixation des populations rurales dans les campagnes ne semblent pas satisfaisants. Au contraire, on assiste depuis longtemps déjà à un exode rural d'une extrême rapidité.

Tableau IV : Population urbaine et rurale en 1977 et en 2000

Années	Population urbaine (%)	Population rurale (%)
1977	40	60
2000	60	40

Sources : M.T NADIR – Agriculture et la planification en Algérie.

Ainsi, la complémentarité souhaitée entre l'industrie et l'agriculture est loin de suivre la bonne voie.

Cette défaillance n'est pas à sens unique. A son tour, l'agriculture n'a pas reçu de l'industrie ce qu'elle devait recevoir. En effet, l'industrie n'a pas fourni à l'agriculture les équipements nécessaires à sa modernisation. D'ailleurs, le faible taux de réalisation des investissements dans l'agriculture s'explique en grande partie par la non-disponibilité sur le marché national des équipements recherchés¹.

L'échec des démarches de développement qui poursuit l'Algérie depuis longtemps, revient à la non implication du citoyen ou à l'inefficacité des pouvoirs public à mener les politiques de développement. On a tout aussi et simplement le manque de confiance entre les différents acteurs dans ce domaine.

A notre sens, les lourds échecs sont le résultat de plusieurs impacts commençant par celui du colon français pendant et après la guerre de libération qui peut se résumer comme premier handicap (départ des cadres et des techniciens supérieurs) et la décennie noire provoquant la fuite des cerveaux qui se traduit aujourd'hui par manque de compétences.

De nouvelles options :

Face à cet échec de nouvelles mesures ont été prises, l'augmentation des rendements à l'hectare s'impose. Pour ce faire, l'intensification de la production doit être accomplie grâce à un ensemble d'actions qui peuvent se résumer comme suit :

- Une meilleure utilisation des sols par des assolements intensifs ;
- L'emploi massif de fertilisants industriels et de produits phytosanitaires ;
- L'amélioration des conditions techniques de production avec une forte mécanisation.

¹ TOULAIT Hocine ; l'agriculture algérienne les causes de l'échec, Ed OPU, 1988.

1-2 : Les produits phytosanitaires :

Il s'agit d'un produit chimique (matière active) utilisé en agriculture afin de prévenir ou d'arrêter l'évolution des maladies fongiques des cultures, la lutte contre les insectes ravageurs et la lutte contre les mauvaises herbes.

Il existe différents produits phytosanitaires, (selon leur mode d'action) :

- Bactéricides : contre le développement des bactéries (produits non commercialisés en Algérie) ;
- Fongicides : pour la lutte contre des champignons ;
- Herbicides : désherbage chimique contre les mauvaises herbes ;
- Insecticides : pour la lutte contre les insectes nuisibles.

Depuis les débuts de l'agriculture, l'Homme a dû lutter pour préserver ses cultures et ses récoltes de différents parasites nuisibles. Cette quête pour se nourrir reste constante et essentielle au cours de l'histoire.

Les sauterelles étaient déjà l'une des sept plaies d'Egypte rapportées par la Bible. Homère signalait l'emploi du soufre comme fumigeant et Pline l'Ancien celui de l'arsenic comme insecticide. Pendant des siècles, les malheurs survenus aux cultures ont été attribués à une punition divine ou à un sort jeté par un voisin. Il n'y avait d'autre remède que la prière ou la magie.

Avant de découvrir l'utilisation de substances chimiques, c'est par des techniques manuelles que l'homme essayait de sauvegarder ses récoltes. C'est ainsi qu'une loi du 26 ventôse de l'an IV rendait obligatoire l'échenillage dans les arbres, arbustes, haies et buissons. Les criquets et les hannetons étaient également ramassés manuellement¹.

En 1763, le premier essai conscient de lutte chimique est réalisé par des arboriculteurs de Montreuil qui ont aspergé avec succès leurs pêchers envahis de pucerons avec du jus de tabac².

La lutte chimique s'est, ensuite, développée à partir du XIX^{ème} siècle, en suivant les progrès de la chimie minérale. Les fongicides à base de sels de cuivre ou de mercure se répandent, en particulier la fameuse bouillie bordelaise (mélange de sulfate de cuivre, et de chaux) pour lutter contre les invasions fongiques de la vigne et de la pomme de terre. D'autres produits, d'origine naturelle comme la roténone (extrait de la racine de *Derris*) et le pyrèthre

¹MARTIN, Jean-Yves : « développement durable, doctrines, pratiques, évaluations, Ed IRN, 2002, p 246-248.

²FOURNIER J. Chimie des pesticides. Nantes : Cultures et techniques, 1988. P 351.

(mélange d'esters contenu dans les fleurs de deux variétés de *Chrysanthème*) apparaissent également à cette époque.

Les années suivant la seconde guerre mondiale voient le développement de la chimie organique et le début de l'ère des pesticides de synthèse. Les recherches militaires avaient déjà perfectionné des gaz de combat qui, à défaut d'être utilisés pendant les hostilités, le furent contre les insectes : ce sont les très redoutables organophosphorés¹

Dans les années 1950, des insecticides comme le DDD (dichloro diphényl dichloroéthane) et le DDT (dichloro diphényl trichloroéthane) sont utilisés en grandes quantités en médecine préventive (pour détruire le moustique responsable de la malaria) et en agriculture (élimination du doryphore). D'autres biocides sont mis au point pour les industries textiles et du bois, pour des usages domestiques (aérosols tue-mouches), pour l'entretien des routes ou pour une utilisation en médecine.

L'usage de ces produits a connu un très fort développement au cours des décennies passées, les rendant quasiment indispensables à la plupart des pratiques agricoles, quel que soit le niveau de développement économique des pays. De 1945 à 1985, la consommation de pesticides a doublé tous les dix ans.

Si les pesticides ont constitué un énorme progrès dans la maîtrise des ressources alimentaires et l'amélioration de la santé publique (en particulier dans la lutte contre les insectes vecteurs de maladies), le revers de la médaille est apparu rapidement : des phénomènes de résistance chez les insectes, puis des troubles de la reproduction chez les oiseaux ont montré de façon spectaculaire les limites et les dangers de ces substances pour l'environnement, pour les écosystèmes mais aussi pour les êtres humains.

Il ne faut, toutefois, pas perdre de vue que les pesticides ont constitué un énorme progrès pour l'agriculture et ont permis d'assurer une production alimentaire de qualité. L'augmentation des rendements des terres agricoles a permis de limiter la déforestation. Ainsi, les experts estiment qu'en 50 ans, l'utilisation des pesticides a permis de préserver 50 % de la surface de la forêt actuelle.

- Leur emploi a également permis d'éradiquer un grand nombre de maladies parasitaires très meurtrières, ou d'en limiter la propagation².

¹ RAPPE A. Pesticides et santé : les pesticides en balance. Bruxelles : Association Pharmaceutique Belge, 1992. P 384.

² Observatoire des Résidus de Pesticides. Historique[en ligne]. Disponible sur : <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pageid=61> (consulté le 1er novembre 2018)

1-2-1 : Avantages des pesticides

Sans entrer dans le débat qui anime depuis des années les pro et anti-pesticides, il est important de rappeler à quel point ces produits ont amélioré notre quotidien et nos modes de production. Ainsi, dans le domaine agricole, les pesticides ont permis d'apporter une réponse à un grand nombre de préjudices causés par les "ennemis" des cultures, qu'ils soient de nature :

- Pondérale, correspondant à une perte en rendement ;
- Commerciale, lié à une altération de la présentation notamment pour les fruits et légumes ;
- Organoleptique, avec modification du goût des aliments ;
- Toxicologique, le plus souvent lié à la production par certains champignons parasites de substances dangereuses pour la santé humaine, indirecte, causé par les mauvaises herbes qui peuvent constituer des réservoirs à insectes ou à maladies susceptibles d'être à l'origine d'une invasion pour les cultures voisines,
- Mécanique, due aux difficultés et au ralentissement de la récolte mécanisée, voire psychologique auprès d'agriculteurs perfectionnistes¹.

Avec les engrais, l'irrigation, l'amélioration des semences et le développement du machinisme, les produits phytosanitaires sont donc l'une des méthodes que l'Homme a trouvées pour :

- **Augmenter les rendements** : en trois décennies le rendement moyen du blé est passé de 15 à 66 q/ha, dont 30 q de mieux entre 1975 et 1985.
- **Limiter les irrégularités de production liées aux grandes catastrophes parasitaires**. L'exemple le plus cité est celui de la famine irlandaise de 1845-1849 qui a entraîné la mort de 12 % de la population et l'émigration d'un million et demi d'Irlandais aux États-Unis d'Amérique. Cette famine était due à un champignon parasite de la pomme de terre.
- **Protéger les réserves alimentaires** : On évalue à près d'un tiers la fraction des récoltes mondiales qui serait détruite chaque année par des espèces nuisibles.
- **Nourrir ceux qui ont faim** : ceci se fera en permettant l'accès à une ressource alimentaire abondante. Malgré cela, 500 millions d'Hommes souffrent encore de la famine chronique.

¹ TESTUD F, GARNIER R., DELEMOTTE B. Toxicologie humaine des produits phytosanitaires. Tome I. Paris : ESKA, 2001. P 272.

- **Lutter contre les vecteurs de maladies** : l'exemple le mieux connu est celui du DDT, l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S) estimait en 1971 qu'il avait sauvé 25 millions de vies humaines depuis 1945. On lui doit notamment d'avoir contrôlé la malaria, et la peste en Inde (transmise par la puce du rat).
- **Lutter contre les parasites producteurs de toxines** : les alcaloïdes produits par l'ergot des céréales ont fait des ravages pendant des siècles connus sous le nom de mal des ardens.
- **Protéger certaines espèces** : les ormes étaient des arbres du paysage européen, ils ont quasiment disparu entre 1975 et 1980, à cause d'une maladie fongique transmise par un scolyte¹.

1-2-2 : Inconvénients des pesticides : Les inconvénients des pesticides sont eux aussi nombreux :

- Les organismes nuisibles deviennent résistants ;
- L'efficacité des pesticides est temporaire : il faut donc répéter les épandages et augmenter les quantités utilisées ;
- Leurs résidus peuvent persister et contaminer les récoltes.²

Cependant, l'inconvénient le plus souvent pointé du doigt par les détracteurs des pesticides reste celui de leur toxicité et de leur impact sur l'Homme et les écosystèmes.

En effet, ces produits sont a priori dangereux de par leur vocation même : ce sont des molécules synthétisées pour altérer des mécanismes indispensables au développement ou à la survie d'organismes vivants. Bien qu'utilisés contre des organismes cibles particuliers, ils sont susceptibles d'exercer une activité toxique vis-à-vis d'autres organismes dits non-cibles.³

Exemple de l'impact sur les écosystèmes

Un exemple de cas très débattu au début du XXI^e siècle est celui du Gaucho (imidaclopride), accusé par les apiculteurs d'être à l'origine de la diminution importante des populations d'abeilles.

La rémanence de certains produits, définie comme la capacité à persister dans les sols et les nappes phréatiques après utilisation, pose également de nombreuses questions. Ainsi, on

¹ FOURNIER J. op cit. P 351.

² PROBST épouse VIGNAL C. A propos de la toxicologie de sept pesticides utilisés en arboriculture. Thèse de Pharmacie. Université de Limoges, 1993. P 110.

³ MARC J. Effets toxiques d'herbicides à base de glyphosate sur la régulation du cycle cellulaire et le développement précoce en utilisant l'embryon d'oursin. Thèse de Biologie. Université de Rennes 1, 2004. p149.

estime que la rémanence du chlordécone, un insecticide utilisé jusqu'en 1990 dans les Antilles françaises pour lutter contre le charançon du bananier serait de 60 ans. Un vrai problème, quand on sait que celui-ci est soupçonné d'être lié à une augmentation de l'incidence de certains cancers comme celui de la prostate.

Des effets à court terme sur la santé : intoxications aiguës

Les cas d'intoxications aiguës sont très variés, aussi bien du point de vue des modes d'intoxications (par contact, inhalation, ingestion accidentelle ou volontairement massive dans les cas de suicides), que de celui des symptômes rencontrés. Les atteintes sont bien entendu en fonction du produit incriminé et de la dose à laquelle le sujet est exposé.

Des cas graves (décès), ou plus bénins (toux après inhalation, irritation de la peau...) sont ainsi rapportés.

Pour ne citer que cet exemple marquant, les services de Médecine Légale tunisiens ont recensé en 10 ans 422 décès imputables aux insecticides organophosphorés et en particulier au parathion, aujourd'hui retiré du marché français.¹

Des effets à long terme sur la santé : intoxications chroniques

De nombreux produits phytosanitaires sont suspectés d'être à l'origine de pathologies graves, qu'il s'agisse de cancers, de mutations génétiques ou encore du développement de la maladie de Parkinson. Cependant, le lien entre le développement de telles pathologies et une exposition simple ou répétée ayant eu lieu des années avant est souvent bien difficile à établir. Parmi les produits aujourd'hui interdits en France, citons l'arsénite de sodium, un fongicide utilisé en viticulture, désormais classé comme cancérigène.

Fort de ces expériences passées, les politiques agricoles tendent aujourd'hui à aller vers une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. Des législations spécifiques ont été mises en place pour encadrer leur utilisation.

L'impact des produits phytosanitaires sur la santé fait débat, d'un côté les agences européennes estiment qu'il n'y a pas de raison de considérer cette substance comme cancérigène et donc pas de raison de l'interdire, sauf que ces agences font principalement leur opinion sur des études confidentielles fournies par les industriels tels que Monsanto en premier chef. De l'autre côté, le centre international de recherche sur le cancer classe les produits phytosanitaires comme cancérigènes probables. Son impact a été prouvé sur les animaux mais pas encore chez l'Homme. Certaines études l'associent, cependant, à un cancer

¹PROBST épouse VIGNAL C. A propos de la toxicologie de sept pesticides utilisés en arboriculture. Thèse de Pharmacie. Université de Limoges, 1993. P110.

de sang bien particulier, en l'occurrence le LYMPHONNE NON HODGKINEN qui causerait également des dommages à l'ADN et au chromosome dans les cellules humaines, ce qui exposerait potentiellement les femmes enceintes.

La société Monsanto est fondée en 1901 aux Etats-Unis d'Amérique. Ces industriels de la chimie lourde commencent par produire de la saccharine, de l'aspirine, des détergents, du phosphore et des engrais à base de dérivés pétrochimiques. En 1959, ils produisent leur premier herbicide, l'agent orange qui est utilisé par l'armée américaine pendant la guerre au Viet Nam afin de détruire les forêts.

En 1975, Monsanto met sur le marché son deuxième herbicide : le Roundup, un désherbant très efficace et le plus utilisé dans le monde ; un grand succès commercial car comme les mauvaises herbes sont de plus en plus résistantes au produit pesticides, les agriculteurs doivent sans cesse augmenter les quantités à répandre.

En effet, c'est beaucoup plus grave qu'on le dit, le Roundup stérilise la terre, d'ailleurs il dégrade tellement les sols que les rendements des récoltes s'effondrent. Mais les industriels (Monsanto) ont pensé à d'autres solutions, tels que la vente des graines génétiquement modifiées (OGM), qui résistent à l'herbicide Roundup ! Ainsi, ils vendent le poison et l'antidote aux agriculteurs.

Pour maintenir leur domination et leur influence, ces industriels doivent trouver sans cesse de nouvelles techniques commerciales, pour ne pas perdre leur clientèle. Ils vont alors avoir l'idée de modifier encore le code génétique de leurs graines pour les rendre stériles. Ce qui oblige les agriculteurs à en racheter indéfiniment. Mais pour faire passer la pilule auprès des agriculteurs, les graines sont aussi modifiées pour augmenter le rendement, en résistant et en tuant les insectes ravageurs des cultures.

Toutes ces matières actives sont aussi toxiques pour les organismes utiles, non ciblés par les pulvérisations tels que : les papillons, les abeilles, les vers de terre, etc.

Les animaux et plantes, ayant un rôle important dans l'équilibre de la nature, ne sont pas épargnés. Tous ces produits provoquent la destruction de la biodiversité, ce qui entraîne des conséquences catastrophiques sur notre écosystème, l'exemple le plus vivant est la disparition en Europe des abeilles, insectes pollinisateurs des arbres fruitiers et de légumes par excellence.

Les pesticides contaminent les cours d'eau et les rivières, ce qui entraîne la réduction de la biodiversité aquatique.

Ces molécules utilisées pour la protection des cultures contre les maladies et ravageurs, nuisent à la santé humaine.

Pour la lutte raisonnée contre les bio-agresseurs des cultures, des solutions existent, que l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV) et la Direction des Services Agricoles de Wilaya (DSA) ne cesse de recommander aux agriculteurs. Ces orientations se basent sur l'utilisation des façons culturales pour éviter une utilisation excessive et abusive des pesticides, ou bien la prophylaxie.

1-3 : Solutions biologiques :

La prophylaxie : c'est un processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition et la propagation des ennemis des cultures, la prophylaxie consiste à :

- Labourer pour éliminer tous les ravageurs du sol (champignons, bactéries et insectes) et les mauvaises herbes ;
- Tailler les arbres fruitiers et éliminer ainsi les parties touchées de l'arbre ;
- Incinérer le bois de taille et même les arbres entièrement atteints ;
- Faire des rotations culturales, pour rompre le cycle biologique des bio-agresseurs ;
- Installer des pièges INRA à phéromone pour suivre l'apparition des insectes, afin d'intervention avec un insecticide homologué ;
- Gérer efficacement l'opération d'irrigation car l'humidité de l'eau et la température créent un microclimat qui favorise l'apparition des maladies ;
- Suivre les données météorologiques, car les fortes humidités (+75%) et les hausses températures (de 10 °C à 27°C) permettent l'installation des maladies sur les cultures ;
- Utiliser uniquement les produits homologués, en respectant la dose, le délai avant récolte et en faisant attention à la date de péremption du produit ;
- Porter un kit de protection pour se prémunir contre tous risques ;
- Récupérer et détruire l'emballage vide.

Lutte biologique : Programme national d'élevage d'insectes utiles, pour faire des lâchers sur des insectes nuisibles ;

Exemple : élevage des coccinelles contre les pucerons.

Plantation de haies et d'arbres à proximité des cultures afin de créer des refuges pour les oiseaux et les mammifères prédateurs des insectes ravageurs.

En plus de ces recommandations, d'autres modes d'agriculture émergent comme la permaculture.

Section 2 : Permaculture.

2-1 : Définition de la permaculture :

Pour DAVE JACKE « La permaculture est une science de conception de culture, de lieux de vie, et de systèmes agricoles humains utilisant des principes d'écologie et le savoir des sociétés traditionnelles pour reproduire la diversité, la stabilité et la résilience des écosystèmes naturels »¹

La définition qu'on propose est bien celle du Co-fondateur **BILL. Mollison** et **HOLMGREN David** : «la permaculture est une démarche de conception éthique visant à créer des habitats humains durables »².

- La permaculture s'appuie sur une éthique, un ensemble de valeurs fondamentales qui gouvernent la réflexion et l'action ;
- Habitat humain durable, et ce en imitant le fonctionnement de la nature, grâce à un cadre de pensée une série de principes universels que les fondateurs ont mis en place sous forme d'un outil de résolution des problèmes d'intolérance ;
- Démarche de conception : ses habitats humains durables sont des systèmes nourriciers et organisationnels, structurels qu'il va falloir ramener à l'efficacité énergétique, à la résilience à la stabilité pour construire ce monde durable.

2-2 : l'éthique de la permaculture : elle peut être résumée ainsi :

- **Être attentif à la terre** : il s'agit de prendre en compte le sol, la forêt et l'eau :

La terre est vivante, si on suit cette logique, on est déjà convaincu que nous faisons partie d'un système plus vaste qui est la biosphère terrestre. Aujourd'hui, l'urgence est de repenser nos modes de consommations qui font des ravages en termes d'impact écologique. Il est tout à fait possible de vivre très heureux et confortablement, tout en réduisant son impact.

L'agriculture biologique ou naturelle, le jardinage naturel, la gestion écologique de l'eau, la réflexion sur ses façons d'acheter, de se transporter, sont autant de points sur lesquels se focalise la Permaculture.

- **Être attentif à l'humain** : (s'occuper de soi, de sa famille et de sa communauté)

¹ DAVE Jacke ; « Edible forest gardens, Ecologica Vision and theory for temperate climate permaculture » ; p 354.

² HOLMGREN David Permaculture : Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable Ed Rue Échéquier, p 584

Cette éthique représente le besoin d'entente et de coopération pour amener le changement, on commence d'abord par soi-même, puis on s'étend à notre famille, nos voisins, notre village, notre territoire.

De même, dans cette éthique, nous prendrons chaque besoin humain et essaierons de les inclure dans une démarche de soutenabilité. La permaculture s'intéresse donc à la construction saine, écologique et naturelle, au fait de se nourrir sainement, de se soigner en privilégiant des solutions douces, naturelles et holistiques.

La permaculture cherche aussi des modèles économiques plus justes et équilibrés, des modes de communication plus sains entre les êtres humains, une gouvernance démocratique durable.

➤ **Redistribuer les surplus** : cette éthique symbolise le fait de prendre ce qui correspond à son juste besoin, et partager le reste, tout en reconnaissant qu'il y a des limites à ce que l'on peut donner ou prendre.

2-3 : Les principes de la permaculture :

David Holmgren a développé en 2002 un ensemble de principes à partir de l'éthique de la permaculture¹.

- Intercepter et stocker l'énergie en développant des systèmes qui collectent les ressources quand elles sont abondantes et utilisables a besoin ;
- Utiliser et répondre au changement avec créativité. On peut avoir un impact positif sur des changements inévitables en observant avec attention et en intervenant au bon moment ;
- Intégrer plutôt que séparer. En mettant les bons éléments aux bons endroits, des relations se développent entre ces éléments et ils travaillent ensemble pour s'entraider ;
- Observer et interagir. En prenant le temps de s'engager avec la nature on peut concevoir des solutions qui correspondent à la situation ;
- Obtenir un résultat. S'assurer que l'on reçoit réellement des récompenses utiles pour le travail réalisé ;
- Ne pas produire de déchets. En trouvant une valeur à chaque ressource disponible et en les utilisant toutes ;

¹ HOLMGREN David ; op cit, P 286.

- Utiliser et valoriser la diversité. La diversité réduit la vulnérabilité à une variété de menaces et tourne à son avantage la nature unique de l'environnement dans lequel il réside ;
- Utiliser et valoriser les ressources et les services. Faire la meilleure utilisation de l'abondance de la nature pour réduire notre comportement consommateur et notre dépendance vis-à-vis des ressources non renouvelables ;
- Utiliser et valoriser les bordures. L'interface entre deux choses est l'endroit où les événements les plus intéressants se produisent. Ce sont souvent les éléments qui ont le plus de valeur et qui sont les plus divers et productifs ;
- Utiliser des solutions petites et lentes. Les systèmes lents et petits sont plus faciles à maintenir que les gros, en faisant un meilleur usage des ressources locales et en produisant des résultats durables.

La permaculture est aujourd'hui un phénomène mondial, elle s'est développée depuis plus de 35 ans, et des exemples en témoignent ; en Allemagne, aux Etats-Unis au Canada, en Australie, au Royaume-Unis, et en France. Il suffit de les regarder pour savoir qu'ils ont été conçus en permaculture ; on y observe une bonne gestion de l'eau, une production élevée et un rapport humain et énergétique plus efficient, en gaspillant moins d'énergie. Les preuves sont suffisantes pour affirmer que la permaculture est la plus efficace que l'on puisse utiliser qu'il s'agisse de protéger la terre contre la sécheresse ou les inondations, et même contre les incendies, une bonne démarche en permaculture peut nous prémunir de la plupart des menaces actuelles.

2-4 : L'agriculture urbaine.

Selon la plupart des experts c'est par la nourriture que les civilisations peuvent s'effondrer, et là où notre modèle économique c'est déjà effondré comme à DETROIT aux Etats Unis où à TODMORDEN en Angleterre, c'est grâce à la nourriture que les habitants ont commencé à inventer une nouvelle histoire à la fois pour vivre mieux mais aussi pour survivre à ces types de chocs. Entre 1960 et 2016 DETROIT est passé de 2 millions à 700.000 habitants, la ville a été affecté par une monoculture industrielle avec l'essentiel des emplois dans l'automobile. Quand le secteur a fermé, tous les emplois se sont envolés et une bonne partie des habitants avec, non seulement les bâtiments ont été abandonnés, mais il est tout aussi devenu presque impossible de trouver des produits frais. Alors ceux qui n'avaient pas

quitté DETROIT essentiellement les habitants les plus pauvres se sont retroussés les manches et ont décidé de faire pousser eux même leur nourriture.

Cependant, les habitants se sont donnés l'audacieuse mission de créer une ville autonome en nourriture, où la majorité des fruits et des légumes consommés dans la ville est cultivé dans DETROIT par et pour ses habitants (ANNEXE 01).

La permaculture est-elle une solution d'avenir pour la problématique de croissance démographique souvent évoquée par les gouvernements qui prétendent avoir la solution en main (agriculture industrielle) ?

L'agriculture industrielle n'est pas le seul moyen de nourrir le monde ; c'est une histoire qu'on nous raconte et qu'on finit par croire! Une histoire souvent racontée par les industries chimiques, les boîtes d'équipements agricoles et les banques pour assurer leur survie. Actuellement, le monde est nourri par les petits paysans, par de petites fermes qui produisent l'essentiel de la nourriture mondiale, les exploitations industrielles fournissent une infime portion. Ce qu'ils se font bien c'est l'argent, ce qu'ils font mal c'est la nourriture. Si on laisse la terre aux gens, ils produisent bien davantage, c'est juste qu'il faut travailler plus qu'un exploitant industriel et utiliser moins d'engrais chimiques et le sol donne plus.

La repense de OLIVIER de Schütter¹ rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation auprès des Nations Unies, dans plusieurs rapports qui ont été soumis aux conseils des droits de l'homme des Nations Unies en Mars 2011 et Janvier 2014 (ANNEXE 02), à propos de cette question, est clairement affirmative. Tout en soulignant que 75% de ce qui est consommé dans le monde vient des petits agriculteurs ; les grands agriculteurs sont très souvent capables de produire de très larges volumes de matières premières agricoles, une partie seulement peut aller à nourrir le bétail ou bien va pour satisfaire la demande d'agro-carburant.

Selon certains d'experts : l'agriculture industrielle ne sait pas produire de la nourriture sans détruire la nature et les paysans, en voulant tout simplifier, ont remplacé les êtres humains par des machines ; on rase les forêts pour faire de la monoculture sur d'immenses champs. Comme le sol devient vulnérable vis-à-vis des pathologies les plantes deviennent tout aussi vulnérable et elles sont attaquées par des insectes ou des champignons, alors on les arrose de pesticides, d'herbicides, on plante des (OGM) qui rendent les animaux et les gens malades.

¹ OLIVIER De SCHUTTER : le rapport « agro écologie et droit à la alimentation », présenté le 8 Mars 2011 devant le conseil des droits de l'Homme de l'ONU à Genève. Disponible sur www.srfood.org

Pour mieux comprendre et une meilleure intégration nous nous sommes données, l'audacieuse mission de découvrir nos mêmes cette fameuse permaculture dans un projet collectif. La section suivante nous renseigne davantage.

Section 3 : vers une exploitation d'une agriculture durable.

3-1 : Présentation des associations :

- **Association Akham n d'Ali :** Akham n d'Ali est une association culturelle créée en 2014. Elle est basée à Tala Milek, Tizi-Rached. Elle a pour objectif la promotion de la langue berbère et la perpétuation des traditions et coutumes de la région.

- Elle célèbre et commémore les dates et les événements importants (Yenayer, 8 mars, etc.).

- Elle aide les jeunes à développer leurs capacités dans tous les domaines.

- Elle dispose d'une grande bibliothèque riche en livres de toutes sortes et ouverte à tout le monde, accueillant ainsi tous les visiteurs se rendant au Village Tala Milek.

- **Association Kokopeli :**

Kokopeli : c'est un personnage mythologique originaire des Amériques, un symbole universel de fertilité et de vie. Représenté sous forme d'un joueur de flûte bossu (sa bosse est en réalité un sac de grains), qu'il sème sans relâche, dans les consciences et dans les cœurs, les semences d'une révolution fertile au service de la terre mère.

L'association kokopeli : a été fondée par de fervents défenseurs de la biodiversité et de plantes médicinales, Dominique et Sophie Guillet et Jocelyn Moulin, en 1999. Afin de sauver la collecte de semences dans le sens noble du terme menant une lutte écologique et sociale, en tentant vainement d'empêcher que l'humanité ne soit entraînée dans une chute inéluctable.

L'association Kokopeli a pour mission :

- Distribuer des semences libres de droit et reproductibles. Ce sont entre 1400 et 2000 variétés ou espèces (ANNEXE 03), cette gamme unique par son caractère vivant (non stockée en congélateur) et transmissible est protégée à l'aide d'un réseau professionnel de producteurs/multiplicateurs.

- Fournir gratuitement aux communautés des pays exploités des outils pour retrouver une autonomie semencière, donc alimentaire, grâce aux campagnes semences sans frontières qui permettent d'envoyer chaque année des centaines de Kilos de semences sur toute la planète. (ANNEX 04)

- Être de véritables lanceurs d'alerte !
- Aider au développement de nouvelles variétés libres et reproductibles ;
- Fournir et transmettre le savoir-faire et les connaissances dans de nombreux thèmes en liens avec l'agriculture d'hier et surtout avec celle de demain.

Tout commence par une rencontre et une amitié entre Amar Adjili ; éco responsable, et l'association culturelle et éco citoyenne AXXAM N Dda Ali de Tizi Rached. Amar est un militant écologiste, un éco citoyen, comme on dit aujourd'hui très volontaire.

3-2 : Action menée

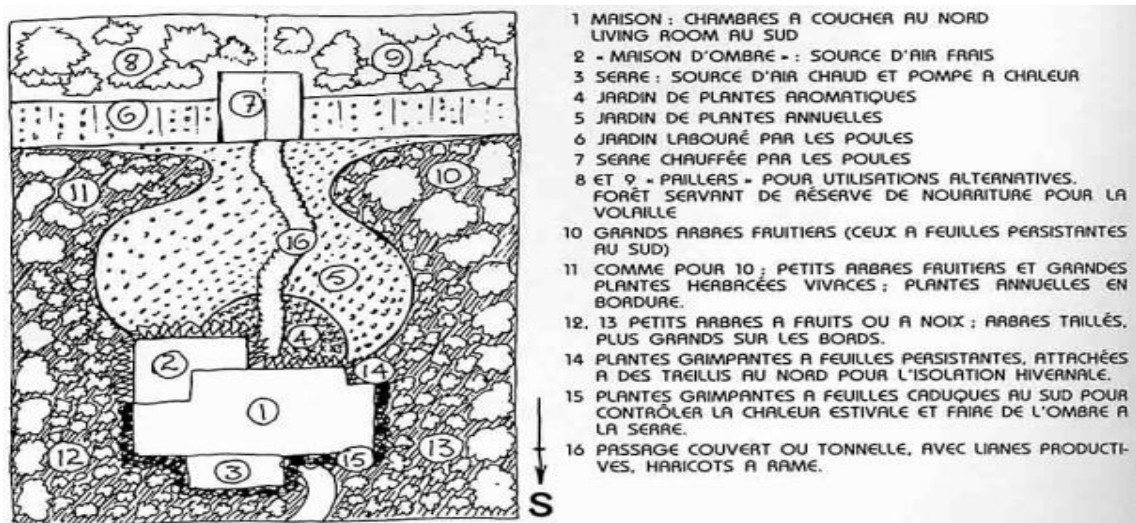
Depuis son retour de France, son pays d'adoption, vers son pays natal, il ne cesse de nettoyer forêts, plages et quartiers menant contre la pollution et la saleté un combat digne. De facto, il y a une communion d'idées, un même constat devant les tragiques situations environnementales de notre pays et l'indéfectible désir d'agir. De cette union sont nées plusieurs actions comme le nettoyage de la forêt de Yakouren, Tizi Rached, de Tizirt, etc.

3-2-1 : Semences d'hier récolte de demain :

Une expérience innovante et originale que mène l'association AXXAM n Dda Ali, en partenariat avec Kokopelli France, une association qui distribue des semences issues de l'agriculture Biodynamique, via l'éco responsable Amar Adjili.

Pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, un autre projet a germé comme une graine. Un projet qui se veut ouvert aux échanges, aux découvertes, à la recherche et surtout à la réappropriation des méthodes d'agriculture pratiquées par nos ancêtres que l'on désigne aujourd'hui sous le nom savant de « permaculture ».

Figure VIII : placement des éléments à AXXAM n Dda Ali



Source : Etabli par nous-mêmes.

Les choses commencent donc à se concrétiser dans le courant de l'automne 2017, lorsque l'éco responsable Amar Adjili a la bonne idée de conclure un partenariat (ANNEXE 05) avec Kokopelli France, dans le but de préserver la biodiversité semencière et potagère. Il obtient ainsi gracieusement une quantité importante d'anciennes semences reproductibles.

Après moult échanges discussion et sensibilisation aux dangers de l'agriculture intensive et de l'agroalimentaire, un groupe de dix personnes bénévoles et volontaires s'est constitué pour ce projet de la permaculture.

Février 2018, une serre a été construite avec du bois de récupération ; à partir de là les graines ont été semées dans des bacs noirs et installées dans la serre. En mars 2018, les pousses semis sont plantées dans le jardin d'AXXAM, ce dernier ne pouvant pas contenir toute la production des semis, les responsables de l'association sollicitent le voisin mitoyen pour mettre à leur disposition son champ en friche de 3000 M2 et celui-ci accepte de bonne grâce. L'association bénéficie ainsi d'un champ de 3000 m2 pour étendre ses expériences.

L'accent est mis également sur l'autonomie en ressources afin de minimiser les frais en électricité et en eau. En plus de la petite serre aménagée sur la terrasse du siège, nous avons investi dans deux citernes de 3000L chacune ; une est vouée à la récupération des eaux de pluie. Depuis le lancement de ce projet, nous nous mettons aussitôt à noter sur papier l'évolution des semis, température intérieure et extérieure de la terre, arrosage, ainsi que toute autre action effectuée (ANNEXE 06). Ces informations sont régulièrement transmises à notre partenaire Kokopelli.

3-2-2 : Avantage :

L'avantage de travailler avec les Kokopelli est qu'ils donnent beaucoup de conseils pour la conduite des jardins et des potagers, comment associer intelligemment des plantes pour en tirer le meilleur profit, comme par exemple des tomates avec des œillets d'inde et du basilic, comment soigner les plantes avec du purin d'ortie, etc. (ANNEXE 07)

Nous avons décidé de travailler avec Kokopelli, non seulement ils ont beaucoup de variétés, mais leurs semences sont reproductibles. Elles ne sont pas stérilisées comme celle de Vilmorin et Monsanto et ne contiennent pas d'OGM.

3-2-3 : Objectifs :

Le but du projet à terme est de démontrer la viabilité de la permaculture au sein du monde paysan (ANNEXE 08), de se réappropriier ces méthodes ancestrales pratiquées autrefois dans notre pays, de mettre l'accent sur les trois piliers de la permaculture, à savoir prendre soin de la terre et des Hommes, et partager équitablement les ressources.

Le contrôle des semences est devenu un enjeu mondial depuis que des multinationales, comme le Géant Monsanto, se sont mises à les privatiser, obligeant au passage les agriculteurs à s'approvisionner chez elles chaque année en semences industrielles standardisées et non reproductibles.

Des voix se sont élevées pour dénoncer cet état de fait qui constitue une menace pour la souveraineté et la sécurité alimentaire des populations locales, ainsi que pour la biodiversité de la planète. Tout le monde sait que les semences sont la base du système alimentaire humain. Depuis le néolithique ; c'est non seulement un savoir-faire en matière d'agriculture, mais également un trésor inestimable de centaines de milliers de graines de plantes, fruits et légumes (ANNEXE 09). Adaptées à leur environnement, préservant ainsi la biodiversité agricole mondiale, c'est ce trésor qui est aujourd'hui convoité par des multinationales afin de le privatiser et de l'accaparer.

3-2-4 : Perspective et propositions :

C'est pourquoi nous proposons de multiples petites choses, mais également de grandes choses. Nous sommes convaincus que chacun peut apporter sa contribution, aussi petite soit-elle.

- Boycotter drastiquement tous les produits issus de la grande distribution ;
- Consommer local, bio, sans hybride F1 et sans chimères génétiques ;

- A faire son propre jardin à la campagne et, pour la ville, à transformer les parcs paysagers inutiles en véritables garde-mangers citadins (cela va de pair avec la lutte contre la pollution en ville, afin d'éviter, à minima, les métaux lourds dans le potage !)
- A faire du lobbying auprès des agriculteurs et maraîchers locaux pour les sensibiliser à l'agriculture biologique et surtout aux semences libres et reproductibles ;
- A faire du lobbying auprès des distributeurs bio locaux afin de les responsabiliser face à la montée dramatique de la bio-industrielle.
- A informer et alerter toujours plus les concitoyens de la gravité et de l'urgence de la situation environnementale induite par notre mode de vie et particulièrement par notre agriculture.
- A soutenir les acteurs, de plus en plus nombreux, de cette révolution fertile que nous proposons.
- Et surtout, nous invitons à semer dans les consciences et dans les cœurs, les semences d'une révolution fertile et vivante !

Conclusion :

En définitive, c'est la capacité du monde agricole à s'adapter à une nouvelle demande sociale qui permettra ou non le développement de formes d'agriculture plus durables. Accepter l'irruption d'autres acteurs comme les consommateurs, les associations environnementales ou les élus locaux est un cap difficile à passer pour une profession habituée à se développer selon sa logique économique propre. Mais elle en a vu d'autres, et des ouvertures sont d'ores et déjà perceptibles.

Conclusion Générale

L'Algérie possède des richesses très variées telles les métiers artisanaux, la production agricole, un potentiel touristique important, etc. Cependant, le pays accuse toujours un retard économique conséquent. Et, pour rattraper ce retard, l'Algérie doit améliorer sa compétitivité et varier ses ressources. Car le système économique actuel prive le pays des énergies et de la compétence des cadres de la nation qui peuvent participer efficacement à l'édification d'une économie solide et stable.

Pour ce faire, l'une des clés de la réussite est le développement durable qui est une nouvelle philosophie s'imposant, comme solution d'avenir aux problèmes planétaire qui menacent les territoires ; le processus de dégradation des ressources, de désertification et perte de diversité biologique est un risque évident qu'il faudrait inscrire comme axe stratégique et lui allouer de grandes ressources dans des projets sérieux et durables.

L'agriculture productiviste repose sur l'usage optimal d'engrais chimiques, de traitement herbicide, de fongicides, d'insecticides, de régulateurs de croissance de pesticides...etc. ce mode de production fragilise (voir met en péril) l'environnement, de nombreux problèmes liés à l'utilisation massive des engrais commencent à voir le jour.

Un seul remède, passer à un mode de conduite moderne avec de véritables formes et où se pratique la rotation et l'association agriculture/ élevage/ artisanat.

Le financement public, s'il peut être un élément décisif de ce progrès, doit investir dans l'avenir le plus grand nombre de paysans algériens, et non pas dans le financement quasiment gratuit des investissements de quelques dizaines de milliers d'exploitations, bénéficiant de ce fait des marchés nationaux très rémunérateurs peu soumis à la concurrence internationale. Il serait illusoire de penser à l'avenir de l'agriculture algérienne, uniquement au travers du filtre d'entreprises agro-industrielles virtuellement exportatrices. L'enjeu peut être plus modeste mais plus ambitieux à long terme est de valoriser les ressources locales, l'ingéniosité et la force de travail de millions de familles paysannes. Elles occupent des territoires locaux où l'avenir de l'agriculture et de l'élevage repose d'abord sur la fabuleuse capacité de flexibilité et d'adaptation à leur environnement que les éleveurs et agriculteurs ont su sauvegarder jusqu'ici.

Références Bibliographiques

I)- Ouvrages :

- ALAIN Laurent : « Tourisme responsable clé d'entrée du développement territoriale durable », Ed chronique sociale Lyon, mars 2009.
- BEAUD Michel ; « Face à la croissance mortifère, quel développement durable ? » 1989.
- BERNARD Pecqueur : « Le développement local », 2^{ème} Ed revue et augmentée, Paris Syros/Alternatives Économiques, 2000.
- DAVE Jacke ; « Edible forest gardens, Ecologica Vision and theory for temperate climate permaculture » 2005.
- FOURNIER J. « Chimie des pesticides. Nantes : Cultures et techniques », 1988.
- GEORGES Dupré : « Savoirs paysans et développement » Ed Karthala et Orstom, 1991.
- GREZE Patrick, « Les mots clés de la prospective territoriale », Ed, DIACI, Paris, 2009.
- HOLMGREN David ; « Permaculture : Principes et pistes d'action pour un mode de vie soutenable » ; Ed Rue Échéquier, 2002.
- MALAVAL Frédéric : « développement durable, assurances et environnement », Ed Economica Paris, 1999.
- MARTIN, Jean-Yves : « développement durable, doctrines, pratiques, évaluations », Ed IRN, 2002.
- MAYOUKOU Célistin, THUILLIER Jean-Pierre, ALBAGLI Claude, TORQUEBIAU Emmanuel : « Gouvernance du développement local », Ed L'Harmattan, 2003.
- MUIS Anne-Solange : « l'application territoriale du développement durable », Ed Berger-Levrault, 2011.
- SACHS Ignancy : « stratégie de l'écodéveloppement », Ed ouvrière, paris, 1980.
- SCHNEIDEE Ludovic, « Le développement durable territorial », Ed Afnor, Paris 2010.
- TESTUD F, GARNIER R., DELEMOTTE B. « Toxicologie humaine des produits phytosanitaires ». Tome I. Paris : ESKA, 2001.
- TOULAIT Hocine ; « l'agriculture algérienne les causes de l'échec », Ed OPU, 1988.

II)- Revues :

- BEKHECHI Ghaousti : « le développement durable et l'aménagement de territoire : un vaste domaine à circonscrire ? » ; Revue n°4, Décembre 2008.

III)- Thèse et Mémoire :

1- Thèse doctorat :

- MARC J. Effets toxiques d'herbicides à base de glyphosate sur la régulation du cycle cellulaire et le développement précoce en utilisant l'embryon d'oursin. Thèse de Biologie. Université de Rennes 1, 2004.
- PROBST épouse VIGNAL C. A propos de la toxicologie de sept pesticides utilisés en arboriculture. Thèse de Pharmacie. Université de Limoges, 1993.
- SOLENN Berre : « les observatoires de la fréquentation, outils d'aide à la gestion des îles et des littoraux », thèse de doctorat, 2008.

2- Mémoire magister :

- NAIT SLIMANI (M), SILEM (S), « Evaluation des retombées du Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCÉ) 2005- 2009 en Algérie sur l'emploi et la productivité », université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2008.

IV- Rapports, textes de lois et documentations internet :

- HARLEM BRUNDTLAND ; « notre avenir à tous », rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, avril 1987, consultable à l'adresse internet : <http://www.wikilivres.info/wiki/rapport> Brundtland
- Rapport Du Secrétaire Général De La Francophonie, 2002-2004, déposé au 5^{ème} sommet de la francophonie à Ouagadougou, le 27 Novembre 2004, consulté, [Www.Francophonie.org](http://www.Francophonie.org) , le 22 Septembre 20018
- Le développement durable vise à traduire dans des politiques un ensemble de 27 principes, énoncés à la Conférence de Rio en 1992.
- RADP, Rapport national de mise en œuvre de l'agenda 21 en Algérie ; Aout 2002.
- LELOUP Fabienne, Gouvernance locale et développement territorial, FUCAM, colloque international Développement Local et Gouvernance des Territoires (DL>) Université de Jijel (Algérie) du 03 au 05 Novembre 2008.
- La charte 21 : <http://www.vincennes.fr/cadre-de-vie/développement-durable/Eco-administration-la-charte-21>.
- Rapport National De L'Algérie De la Commission du Développement Durable des Nations Unies, Mai, 2011.

- Document relatif à la Direction De L'environnement : « Programme d'Appui A La Politique Sectorielle De L'environnement En Algérie », présentation du système de gestion informatisée de la planification stratégique du secteur de l'environnement-GIPSE.
- RAPPE A. Pesticides et santé : les pesticides en balance. Bruxelles : Association Pharmaceutique Belge, 1992.
- Observatoire des Résidus de Pesticides. Historique [en ligne]. Disponible sur : <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pageid=61> (consulté le 1er novembre 2018)

Annexes

ANNEXE 01



ANNEXE 02

Le rapport identifie une douzaine de mesures que les États devraient mettre en œuvre pour développer les pratiques agroécologiques.

« L'agroécologie est une approche exigeante au niveau des connaissances », explique Olivier De Schutter. « Elle requiert donc des politiques publiques qui soutiennent la recherche participative et la vulgarisation agricole. Les États et les donateurs ont ici un rôle clé à jouer. Les entreprises privées n'investiront ni leur temps ni leur argent dans des pratiques qui ne peuvent être récompensées par des brevets et qui n'ouvrent pas de marchés pour des produits chimiques ou des semences améliorées. »

Le Rapporteur spécial exhorte notamment les États à soutenir les organisations paysannes, qui sont un maillon essentiel dans l'identification et la diffusion des meilleures pratiques agroécologiques. « On sait aujourd'hui que soutenir l'organisation sociale a autant d'impact que la distribution d'engrais. Lorsqu'ils travaillent ensemble, les paysans et les scientifiques sont une source importante de pratiques innovantes », poursuit l'expert de l'ONU.

« Nous ne réglerons pas les problèmes de la faim et du changement climatique en développant l'agriculture industrielle sur de grandes plantations », affirme Olivier De Schutter. « Il faut au contraire miser sur la connaissance des petits agriculteurs et sur l'expérimentation, et améliorer les revenus des paysans afin de contribuer au développement rural. Un soutien énergique aux mesures identifiées dans le rapport permettrait de doubler la production alimentaire dans les 5 à 10 ans dans des régions où la faim sévit. La réussite de la transition à mener dépendra de notre capacité à apprendre plus vite des innovations récentes. Nous devons aller vite si nous voulons éviter une répétition continue des crises alimentaires et climatiques au cours du 21^{ème} siècle. »

(*) Le rapport "Agroécologie et droit à l'alimentation" a été présenté ce 8 mars devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Il est disponible en anglais, français, espagnol, chinois et russe sur www.srfood.org et <http://www2.ohchr.org/english/issues/food/annual.htm>

FIN

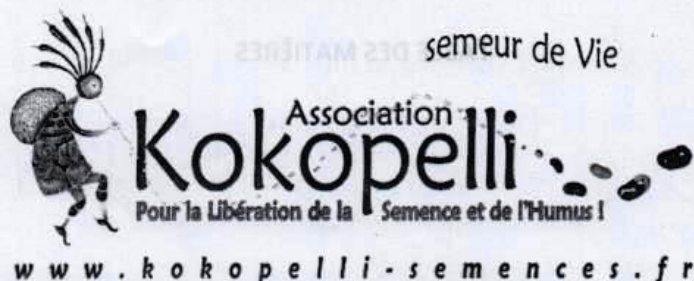
Olivier De Schutter a été nommé Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation en mai 2008 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il est indépendant de tout gouvernement et de toute organisation.

Pour plus d'informations sur le travail du Rapporteur spécial, visitez : www.srfood.org ou www2.ohchr.org/english/issues/food/index.htm

Contacts presse:

Olivier De Schutter: Tél. +32.488 48 20 04 / E-mail: olivier.deschutter@uclouvain.be
Ulrik Halsteen (OHCHR): Tel: +41 22 917 93 23 / E-mail: uhalsteen@ohchr.org

ANNEXE 03



SEMENCES SANS FRONTIÈRES VERS L'AUTONOMIE SEMENCIÈRE PAYSANNE

POURQUOI PRODUIRE SA SEMENCE ?

Produire sa propre semence constitue aujourd'hui un acte citoyen fort et s'inscrit dans des enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs. Produire des semences biologiques, reproductibles et libres de droit, c'est d'abord maintenir la biodiversité alimentaire, refuser l'homogénéisation et l'appropriation du vivant par l'agro-industrie et ainsi tendre vers une souveraineté alimentaire. L'autonomie semencière paysanne permet de sortir des relations de dépendance vis-à-vis du système productiviste, mais aussi de sélectionner ses propres caractères et d'adapter ses semences à son contexte pédoclimatique.

ADAPTATION LOCALE : SOL, CLIMAT, TECHNIQUES CULTURALES

Les semences sont vivantes et évolutives par nature, elles peuvent développer des capacités d'adaptation en fonction du contexte pédoclimatique dans lequel elles évoluent et des pratiques culturelles en place. C'est pourquoi nous ne proposons pas d'espèces spécifiques à un climat particulier et vous conseillons de diversifier au maximum les espèces cultivées afin de voir lesquelles peuvent s'adapter aux conditions locales.

Si le type de sol et le climat jouent un rôle majeur dans toute production agricole, certaines techniques culturales agroécologiques permettent de cultiver des espèces qui, au premier abord, ne semblent pas appropriées à un contexte donné. Il est ainsi possible de mettre en place des techniques pour pallier au manque d'eau ou améliorer la fertilité et la structure du sol. De nombreux ouvrages présentent et développent ces techniques.

COMMENT PRODUIRE SA SEMENCE ?

Les conseils techniques de multiplication qui suivent sont extraits de l'ouvrage « Semences de Kokopelli » de Dominique Guillet. Ils sont présentés sous la forme de fiches techniques par espèce, classés par ordre alphabétique pour des raisons pratiques. Bonne lecture et bons semis !

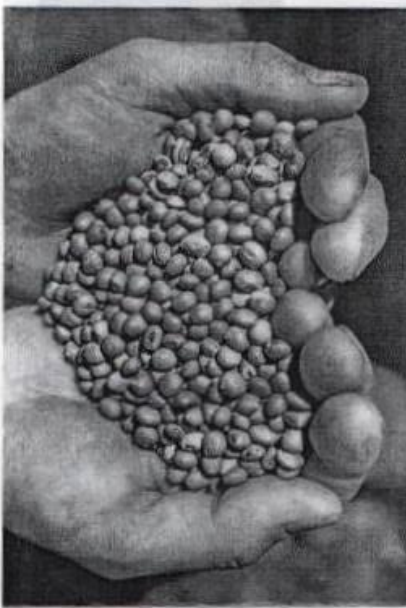
ANNEXE 04

Qui peut en bénéficier ?

Kokopelli soutient les projets, à destination des communautés rurales des pays les plus pauvres, en resonance avec les objectifs de la campagne Semences Sans Frontières :

- Jardins et fermes de production vivrière ou maraîchère pour les besoins ou marchés locaux ;
- Création de banques communautaires de semences ;
- Mise en place de jardins de production de semences ;
- Jardins de femmes ;
- Jardins partagés dans les zones urbaines ou semi-urbaines ;
- Aide à l'installation de petites fermes ;
- Aide à l'installation ou à la conversion vers l'agroécologie ;
- etc.

Vous pouvez faire une demande de soutien en ligne :



Participez à la campagne Semences Sans Frontières

En produisant des semences :

Si une grande majorité des graines que nous offrons provient de notre réseau de producteurs professionnels, une partie est également multipliée par des jardiniers amateurs et passionnés qui nous font parvenir, chaque année, les semences issues de leur jardin familial.


Joignez-vous à eux afin de produire, vous aussi, vos propres semences et envoyez-nous une partie de votre récolte.

Ces semences peuvent être expédiées par courrier.




En faisant un don :

- Vous permettez l'achat de semences auprès de notre réseau de producteurs professionnels afin de répondre aux demandes de soutien toujours plus nombreuses ;
- Vous participez au financement général de la campagne (salaires, expéditions des colis, ensachage, tri des semences, tests de germination, etc.) ;
- Vous soutenez l'installation en Ariège de notre ferme expérimentale qui alimente également en semences la campagne Semences Sans Frontières.

Pour faire un don, rendez-vous sur : semences-sans-frontieres.fr



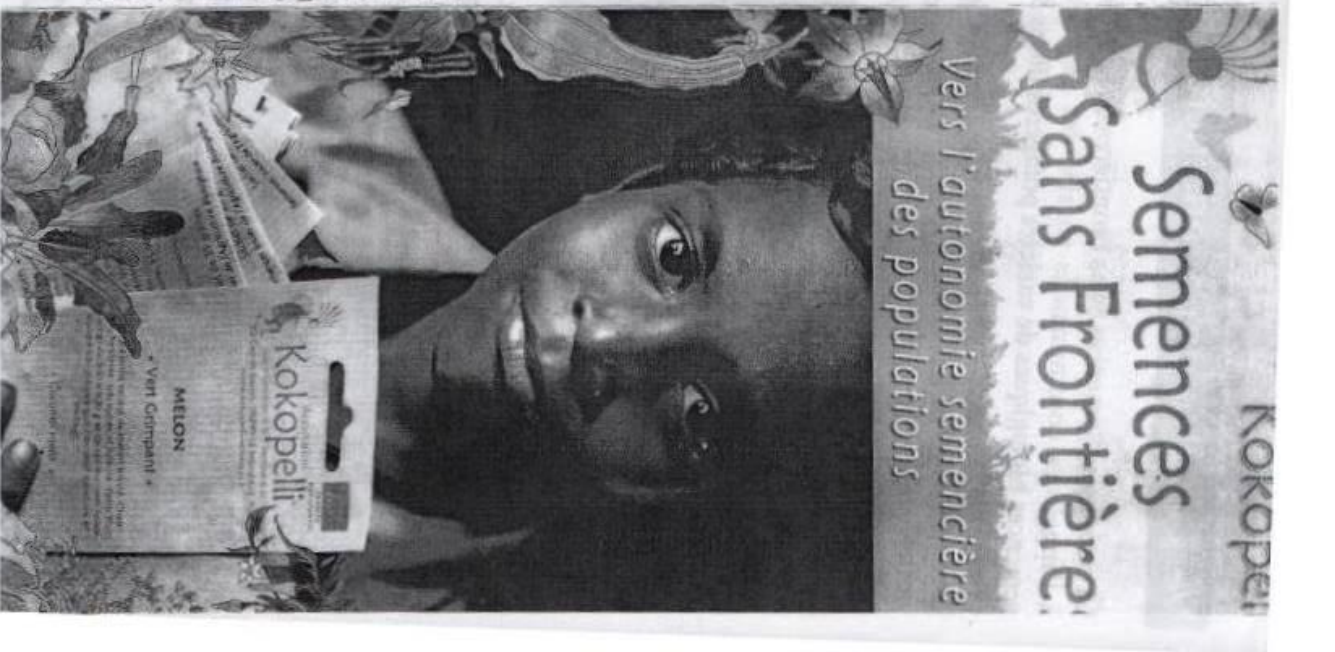
22 Cap de Lourm - 09290 Le Mas d'Azil - France
 Tél. : 05 61 67 69 87 - Mail : contact@kokopelli-semences.fr
 Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Ne pas jeter sur la voie publique

Semences Sans Frontière

Vers l'autonomie semencière des populations



ANNEXE 06

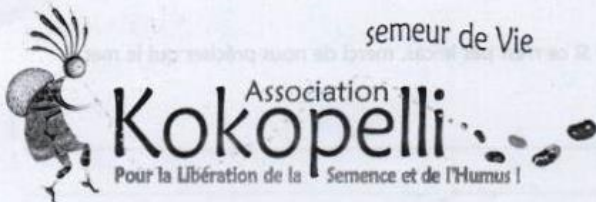
Date	T°	Participants	Arrosage	Semis	Observations
10/04	17°	AMINE Lyes	AMINE Lyes	/	- rattrapés en un moment de temps - Yaoutand, puis a erasés qui commencent a pousser.
	14°	MASSELE AMINE Lyes	MASSELE AMINE Lyes	/	- Redonneur une partie de terre au jardin d'obscur. - courgette, courge, grand arabe qui commencent a pousser. - Tomates, piment, concombre pour les plants.
11/04	16°	HOUHAND AMINE Lyes	HOUHAND	/	- Retourner une partie de terre au jardin - 1 emp. terre.
12/04	19°	HOUHAND Lyes	HOUHAND	/	- Retourner une partie de terre - 1 emp. terre.
	18°	AMINE Lyes		/	
	20°	shenf. Nassi AMINE. syfoua.	Nassi AMINE	/	- Retourner une partie de terre - Concaré - Tlais, Aubergine, piment, courge. - Retrava qui commence a pousser.
14/04	23°	HOUHAND	HOUHAND	/	
15/04	17°	Nassi	Nassi	/	- Matin très froid et nuageux, pluviens. - et température basse le matin et la soir.
16/04	16°	Lyes	Lyes	/	
	15°	HOUHAND	HOUHAND	/	

Date	T°	Participants	Arrosage	Semis	Observations
Jour 1 20/03	10° / 14°	Amar	Amar	✓	Température assez basse le matin rencaie léger en après midi belle lumière en journée mais très ventux
Jour 2 21/03	8° / 10°	Amar	—	✓	ournée très fraîche, préparation du gazon d'Aram, travaux terrain très travaux pluie toute la journée
Jour 3 22/03	8° / 10°	Amar Lydia Faoud Tizien	lydia Mehdi skifé	✓	ournée clouage et préparation du terrain Aram, en caisses, et rigoles de pavés sole temps, journée ensoleillée
Jour 4 23/03	6° / 13°	Amar Sihouf Lydia Mehdi Faoud	Mehdi skifé	✓	matin très froid et venteux, délestage à la main du jardin, réparation des nouilles
Jour 5 24/03	10° / 13°	Amar Faoud	—	—	Matin pluvieux, suite des travaux préparation du sol des délestage plantation de fleurs -
Jour 6 25/03	11° / 14°	Amar	Amar	—	Température en légère hausse matin et après midi ciel gris, quelques pluies terrain un peu d'orage à l'eau tiède quelques apparitions de nuages de cirrus, temps pluvieux
Jour 7 26/03	11° / 15°	Amar	—	—	

Date	T°	Participants	Arrosage	Semis	Observations
17/07	18°	AMINE Lyes Nassi	AMINE Lyes Nassi	/	- journaux ensemencés, Belle dernière en jeunesse et presque sèche les 5m ² qu'on veut passer comme la terre et les haricots
18/07	18°	Lyes Nassi Nassi Nassi Nassi	Lyes Nassi Nassi Nassi Nassi	/	quelque tomate commencent à pousser, Belle lumière en journée
19/07	18°	/	/	/	Haricot = 20cm, Toker
20/07	20°	Nassi, Amou slab, Lyes Nassi, Amou	Nassi Humam	/	Haricot = 20cm, <u>Rotard</u> Japonaise = 2cm, Bethane = 5cm, Guepette = 10cm, pan keeo spe = 15cm, Hain = 1cm, tomate = 8cm, laitue = 5cm,
21/07	25°	Lyes, Amou sherb, Amia Nassi	Lyes Amou Nassi	/	- Replanter une partie de terre au jardin d'été.
22/07	23°	Nassi, Amou Lyes, Amou Amou	Lyes Nassi Amou	/	- Roser toute les plantes - planter
23/07	20°	Nassi sherb	Nassi	/	- Roser toutes les plantes

ANNEXE 07

05



semeur de Vie

Association Kokopelli

Pour la Libération de la Semence et de l'Humus!

Association Kokopelli
22 Cap de Lourm
09290 Le Mas d'Azil

Tél : 05 61 67 69 87
Fax : 05 34 02 14 54
www.kokopelli-semences.fr
partenariat@kokopelli-semences.fr

BILAN DE CULTURE

Ce bilan d'activité, en plus de vos photos et de vos témoignages, sont très importants car ils nous permettent de mieux connaître le contexte environnemental et social ainsi que la cause que nous avons soutenue. Ils nous permettent également de valoriser notre campagne Semences Sans Frontières afin de mener à bien notre action de sensibilisation auprès du grand public.

I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

A. COORDONNÉES

Nom de la structure :

Nom du porteur de projet :

Adresse :

Tél :

Mail :

B. PARTICIPANTS

Vous pouvez préciser ici qui sont les personnes participantes au projet de jardinage :

.....

.....

C. L'ACTIVITÉ

Qui a impulsé l'activité de jardinage et pour quelles raisons ?

.....

.....

.....

ANNEXE 08



Melon Kajari



Melon Vert Grimant



Courge Ronde Maxima



Courge Cucurbita



Haricot à Ecosser



Aubergine



Piment Doux



Mais Arc En Ciel



Mais D'ornement



Tomate (Roma, Cerise Jaune, Cerise Rose, Purple Russian, Bigarrée, Poire Rouge, Rose De Berne)

ANNEXE 09



Courge kaboscha



Haricots à écosser



Corgette ronde de nice



Melon gris de rennes



Haricot grim pant



Tomate Roma



haricots melange



Mais arc en ciel



Courge cucurbita



Courgette jaune



haricots borlotto



Courgette blanche



Mais d'ornement



Pois à écosser nain



Melon canari



Mais bleu



Melon cajari



courge maxima



Melon vert graimpant



Tomate poire rouge



Piment doux



Tomate rose de berne



Tomate cerise jaune



Tomate cerise rose



Tomate purple russian



Tomate verte



Tomate bigarrée

Table des Matières

Table des Matières

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des Schémas	
Liste des figures	
Sommaire	
Introduction Générale	2

Chapitre I

Le développement durable dans une stratégie de planification territoriale

Introduction	6
Section 1 : Origine, définition et dimensions du concept de développement durable.....	6
1-1 : Histoire du concept du développement durable :.....	6
1-2 : Définition et dimensions du concept de développement durable :.....	8
Section 2 : les enjeux et les principes de développement durable.....	11
2-1. Les enjeux du développement durable et leurs interrelations :	11
2-2 : Les principes et les piliers du développement durable.....	13
2-2-1 : Les principes :.....	13
2.-2-2 : Les piliers :	14
Section 03 : La gouvernance territoriale : moyen de renouveler les formes traditionnelles de l'action public.....	15
3-1-Développement local durable et agendas 21 locaux.....	16
3-1-1- L'agenda 21 locale :	16
3-2 : La gouvernance territoriale	17
3-2-1 : Les conditions pour la mise en œuvre de la gouvernance territoriale :	21
3-2-2 La gouvernance territoriale un moyen de coordination entre les différentes acteurs pour un DLD :.....	23
3-2-2-1 : La prospective	24
3-2-2-2 : La participation	24
3-2-2-3 : L'animation	25
3-2-2-4 : La négociation.....	26

Introduction :.....	29
Section 01 : L’engagement dans une procédure de développement durable.....	29
1-1 : Les pistes d’initiatives :.....	29
1-1-1 : S’entourer de compétences techniques et des savoir-faire :	29
1-1-2 : Choisir une ou plusieurs personnes « ressources » et pilotes :.....	30
1-1-3 : Les engagements nécessaires.....	31
1-1-4 : La structuration des services internes et l’implication du personnel :.....	31
1-1-5 : les groupes de travail et les partenariats :	32
1-1-6 : Se faire connaître et reconnaître :	33
1-2 : Les instruments économiques et financiers pouvant aider au développement durable :.....	34
1-2--1 : Les impôts et taxes :.....	34
1-2-2 : les instruments économiques	36
1-2-2-1 : Objectifs des instruments économiques :	37
1-3 : Les pièges à éviter :.....	37
1-3-1 : Ne pas faire pour faire	37
1-3-2 : Attention à ne pas confondre transversalité et participation :.....	38
1-3-3 : Ne pas s’arrêter au plan d’action et engager l’évaluation dès la conception de la démarche :	38
Section 02 : Le développement durable dans le monde	39
2-1-Quelque cas de pays.....	39
1-2 : La croissance.....	44
Section 03 : La stratégie nationale pour le développement durable	47
3-1 : Les dimensions environnementales de la stratégie:	48
3-1-1 : Les principaux documents cadres de planification pour l’élaboration de La Politique environnementale :	50
3-2 : Les dimensions économiques de la stratégie :	51
3-2-1 : Présentation sommaire du PCSCE (2005-2009).....	52
3-3 : Les dimensions sociales de la stratégie :.....	54
3-3-1 : Le renforcement de l’emploi : Ce dispositif s’articule autour des programmes suivants :....	54
3-3-2 : La consultation du système de sécurité social :	55
3-3-3 : L’amélioration infrastructurelle des zones les plus démunies :.....	56
3-3-4 : Le programme se base aussi sur la protection et la promotion de la santé et la réhabilitation de la formation professionnelle.	56
Introduction :.....	58
Section1 : aperçu générale sur le domaine agricole en Algérie.....	58

1-1 : la révolution agricole	58
1-1-1 : Des objectifs ambitieux :	58
1-1-2 : les moyens de réalisation :	59
1-1-3 : La politique de formation	60
1-1-4 : Le bilan des réalisations :	61
1-2 : Les produits phytosanitaires :	63
1-2-1 : Avantages des pesticides	65
1-2-2 : Inconvénients des pesticides :	66
1-3 : Solutions biologiques :	69
Section 2 : Permaculture.....	70
2-1 : Définition de la permaculture :	70
2-2 : l'éthique de la permaculture.....	70
2-3 : Les principes de la permaculture :	71
2-4 : L'agriculture urbaine.	72
Section 3 : vers une exploitation d'une agriculture durable.....	74
3-1 : Présentation des associations :	74
3-2 : Action menée	75
3-2-1 : Semences d'hier récolte de demain :	75
3-2-2 : Avantage :	77
3-2-3 : Objectifs :	77
3-2-4 : Perspective et propositions :	77
conclusion général:.....	

Résumé :

Le contexte actuel marqué par la mondialisation des échanges, l'évolution de plus en plus rapide des technologies de l'information et de la communication, l'acharnement de la concurrence locale ou extra territoriale imposent des défis majeurs sur les Etats et qui les menacent par l'impuissance publique.

Le citoyen qui est à la fois et selon le cas, un usager, un contribuable, un bénéficiaire et un électeur, est maintenant plus conscient et exigeant. Et face à la rareté des ressources, les gouvernements sont sensés de trouver la formule optimale pour la satisfaction de ces derniers.

Placer la satisfaction de ce dernier aux premiers plans des préoccupations, est plus facile à dire qu'à faire car on se résume dans la logique « on fait ce que l'on sait faire, il s'agit d'adopter dorénavant une logique client, on fait ce que les clients attendent » c'est une véritable révolution.

De prime abord le concept du développement durable apparaît comme solution d'avenir, englobe beaucoup plus précisément les aspects éthiques de responsabilité sociale, environnementale et économique, se souciant également des générations futures que des impératifs du présent. Maîtriser ainsi le développement.

L'agriculture est concernée au premier chef, elle qui travaille avec les éléments naturels, nourrit l'humanité et gère l'espace rural. Comment une meilleure organisation publique peut-elle répondre aux nouvelles exigences citoyennes qui sont aujourd'hui conscientes et demandent mieux. L'action territoriale et le développement durable apportent des éléments de réponses en s'appuyant sur des témoignages et des exemples issus pour la plupart de la profession agricole.

Les premiers intéressés seront les agriculteurs curieux de ce que font leurs collègues ou des attentes de la société, les techniciens, enseignants, étudiants en agriculture, mais aussi tous les citoyens, notamment les « urbains » pour qui l'exploitation agricole est une planète encore inexplorée.

Abstract

The current context marked by the globalization of trade, the increasingly rapid evolution of information and communication technologies, the fierceness of local or extra-territorial competition impose major challenges on states and threaten them. by public impotence.

The citizen who is both and as the case may be, a user, a taxpayer, a beneficiary and an elector, is now more aware and demanding. And given the scarcity of resources, governments are supposed to find the optimal formula for their satisfaction.

Placing the satisfaction of the latter at the forefront of concerns, is easier said than done because we summarize in the logic "we do what we know how to do, it is now to adopt a customer logic , we do what customers expect "it's a real revolution.

At first glance, the concept of sustainable development appears as a solution for the future, and encompasses much more precisely the ethical aspects of social, environmental and economic responsibility, as well as concern for future generations rather than the imperatives of the present. Master the development.

Agriculture is primarily concerned, as it works with the natural elements, nourishes humanity and manages the rural area. How can a better public organization respond to the new citizen demands that are today conscious and demand better. Territorial action and sustainable development provide elements of answers based on testimonies and examples from most of the agricultural profession.

The first interested will be the farmers curious about what their colleagues do or expectations of society, technicians, teachers, students in agriculture, but also all citizens, especially the "urban" for which the farm is a planet still unexplored.